

Chaleur accablante



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Concours de clapotis, hier après-midi, pour Pierre-Luc et Marie-Claude, flanqués de leur maman Solange et Johanne, sur la rue Dollard dans le quartier Saint-Sauveur. L'indice humidex de 38°C incitait plutôt à patauger qu'à pédaler. En effet, deux petits degrés supplémentaires et Environnement Canada aurait lancé un avertissement de chaleur accablante. Détails en page A 3.

ENTREVUE EXCLUSIVE

Trân lance un appel à l'aide

Il demande à Ottawa de négocier sa libération sans couper les vivres au Vietnam

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — De sa cellule, à Ho Chi Minh Ville, l'ancienne Saigon du Vietnam du Sud, Trân Triêu Quân clame son innocence. Il affirme que Paul Morgan est le responsable de la perte vietnamienne et demande à Ottawa de négocier sa libération avec Hanoi sans remettre en cause son aide économique. Il indique au surplus qu'il aimerait bien qu'un bon Samaritain puisse contribuer à améliorer ses conditions de détention.

Voir TRÂN en A2 ►

AUTRES TEXTES

- La police secrète donne des sueurs froides Page C1
- Qui a confirmé l'arrivée du coton? Mystère... Page C1



Trân a bon espoir de revoir sa famille

2^e meurtre en une semaine

Un homme retrouvé les bras en croix, appuyé contre une auto, à Beauport



Henri Cassen a découvert le cadavre.

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ BEAUPORT — Un deuxième meurtre en moins d'une semaine est survenu dans la région, cette fois à Beauport, où un homme de 31 ans a été retrouvé sans vie, debout, appuyé au dos d'une voiture. Son décès aurait été causé par un violent coup à la tête, porté par un objet contondant.

La victime, Claude Gagnon, dont l'identité n'a été connue que tard hier soir, n'avait aucune carte sur lui, ne portant qu'un «t-shirt» et des pantalons courts.

Le cadavre a été découvert vers 7 h, hier, par un passant qui se baladait dans le secteur boisé situé au sud de la Côte du Moulin, près de l'intersection du boulevard des Chutes et de l'avenue Royale, à Beauport.

Henri Cassen a raconté avoir vu un homme debout, appuyé sur une automobile. Comme il dit voir souvent des gens «amochés» à cet endroit, surtout le lendemain des feux d'artifice, il n'a pas porté at-

La victime était couverte de bleus

tention tout de suite à l'individu.

En repassant 15 minutes plus tard, toutefois, Henri Cassen a constaté que l'homme n'avait pas bougé. Il s'est approché et il a vu qu'il avait les yeux ouverts. M. Cassen a passé sa main devant les yeux de la victime, qui n'a eu aucune réaction. Voyant que sa tête était maculée de sang, il s'est rendu chez un voisin pour appeler la police.

Il s'agit du quatrième meurtre à survenir sur le

Voir MEURTRE en A2 ►



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAU

Le corps de l'homme dans la trentaine a été retrouvé hier matin dans un secteur boisé, près de l'avenue Royale, à Beauport.

Place Laurier se refait une beauté

L'agrandissement de 14 millions \$ entraînera la création de 400 emplois

RÉJEAN LACOMBE
Le Soleil

QUÉBEC — Place Laurier se refait une beauté en s'agrandissant. La Société Marathon, à qui appartient le centre commercial de Sainte-Foy, entreprendra à compter de septembre, si tout se passe comme prévu, des travaux évalués à 14 millions \$.

On estime que ces travaux d'agrandissement et de rénovation qui s'échelonnent sur un peu plus d'une année entraîneront la création de 200 emplois dans le secteur de la construction. Une fois ces importants travaux terminés, ce sont au moins 200 emplois qui s'ouvriront alors dans les

Voir LAURIER en A2 ►

DÉLUGES AU QUÉBEC

600 millions \$ à l'eau

Commission chargée de faire la lumière sur la gestion des barrages

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le gouvernement du Québec évalue présentement à 600 millions \$ la valeur des dommages causés par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le Québec les 19 et 20 juillet.

C'est le premier ministre Lucien Bouchard qui a laissé tomber ce chiffre, hier, au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue de la séance du conseil des ministres au cours de laquelle il fut décidé de mettre sur pied un programme d'assistance financière aux petites et moyennes entreprises et d'apporter des modifications à l'aide consentie

aux personnes qui ont subi des pertes matérielles.

De plus, le gouvernement a annoncé la composition de la commission scientifique et technique qui fera la lumière sur la gestion des barrages publics et privés avant, pendant et après le déluge qui a balayé les régions du Saguenay, de la Haute-Mauricie et de Charlevoix.

La commission sera présidée par l'ingénieur Roger Nicolet, ex-président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) et candidat péquiste défait lors de l'élection complé-

Voir EAU en A2 ►

AUTRES TEXTES

- De retour à Fernand-et-Boilleau Page A6
- Mieux armée qu'un coroner Page A6

LA MÉTÉO



Maximum 29, Minimum 18

Partiellement ensoleillé, chaud et humide, possibilité d'une averse. Demain, ensoleillé. Détails page C2.

QUÉBEC, 100^e ANNÉE, NO 219
FLORIDE, 1,60 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

COUPONS
HYDRO-QUÉBEC
8 ans
8.00%
MIDLAND WALWYN
Le sens des valeurs
"BLUE CHIP" inc.
652-8011 • 1-800-463-8317
Taux sujet à changement sans préavis 296175

LES RETOURNES

TRÂN Morgan, le responsable

Suite de la Une

Voilà les grandes lignes de l'entretien qu'a pu avoir un contact du SOLEIL avec l'homme d'affaires de Sainte-Foy. Tout juste avant de quitter le Vietnam, le journal a pu relayer à cette source une série de questions à lui adresser. La rencontre a eu lieu mais n'a duré qu'une vingtaine de minutes. C'est que Trân Triêu Quân n'est pas facilement accessible. Depuis le verdict du 19 juillet, deux fois le consul du Canada à Ho Chi Minh Ville a tenté de le rencontrer, mais chaque fois, les autorités vietnamiennes ont annulé l'entretien.

Incarcéré depuis le mois d'août 1994, le Fidèle dit parfois souffrir de haute pression, mais qualifie sa santé « d'assez bonne ».

Il raconte partager sa cellule avec trois autres détenus. Ses repas sont surtout composés de fruits, légumes et pâtes. Le matin, il peut faire des exercices et a aussi le droit de lire des journaux et des magazines.

Malgré le verdict qui l'a envoyé au camp de travail pour les 18 prochaines années, son moral tient le coup, grâce à ses proches, si éloignés... « Depuis que son frère Lân lui a rendu visite, il y a quelques semaines, il a des photos de sa famille et dit les regarder chaque jour », raconte notre interlocuteur.

Trân ajoute avoir bon espoir de revoir les siens parce qu'il n'est pas responsable de ce qui est arrivé et qu'il se sait innocent.

Lorsqu'on lui demande s'il a quelque chose à dire ou à demander à Paul Morgan, il répond simplement que l'Américain est le responsable de la perte des Vietnamiens. Morgan est le président d'Excel Cotton International, la compagnie qui a acheté le coton, mais a perdu sa trace en cours de livraison.

À la question « Que peut faire le gouvernement canadien pour vous aider? », il prie Ottawa de négocier avec le gouvernement du Vietnam et lui indique que s'il peut être rapidement libé-

ré, il est prêt à essayer de réduire la perte d'un million \$ (US) encourue par Texgamex. « Il dit qu'actuellement, étant détenu, il ne peut rien faire », rapporte le tiers.

Lors de son appel, Trân avait offert de rembourser la commission de 87 000 \$ touchée lors de la transaction. À un juge qui lui demandait pourquoi il ne la remboursait pas tout de suite, il avait plus loin indiqué: « On m'avait dit qu'on me rendrait ma liberté avant. Pourquoi avoir accepté et ne plus vouloir le faire? Ma condition n'est pas satisfaite. »

Trân adresse également une requête surprenante au gouvernement canadien. Il lui demande de ne pas négocier sa libération en remettant en cause son aide économique au Vietnam. « Il croit qu'il faut maintenir les relations parce que le pays a besoin d'argent et qu'il est tout de même d'origine vietnamienne », soutient notre source.

Quand on lui demande ce que peuvent faire les Canadiens pour lui venir en aide, Trân Triêu Quân dit qu'il aimerait bien voir se pointer un bon Samaritain qui pourrait aider sa famille à améliorer ses conditions de détention. « Il ne veut pas que cela soit un fardeau supplémentaire pour ses proches. »

Ses attentes financières ne sont pas précisées, mais notre interlocuteur parle.

Depuis son arrestation, la famille immédiate de Trân est pratiquement sans revenu. L'homme d'affaires de Sainte-Foy affirme qu'il ne sait pas encore dans quel camp de travail les autorités vietnamiennes comptent l'envoyer.

Il confie qu'il aimerait bien pouvoir se retrouver à Ham Tan, un camp situé à une centaine de kilomètres au Nord d'Ho Chi Minh. Les règles disciplinaires y seraient moins strictes qu'ailleurs.

Il ne sait pas non plus quelle affectation on lui réserve, mais croit qu'il pourrait se voir confier un travail différent des autres détenus étant donné sa formation en génie mécanique.

AUJOURD'HUI

L'entrevue avec Trân Triêu Quân

Il y a déjà deux semaines que François Pouliot est revenu du Vietnam. Il lui a fallu beaucoup de patience pour parvenir finalement à passer une série de questions à Trân Triêu Quân.

Le reportage sur cette entrevue, dont vous lisez le compte rendu aujourd'hui, n'est pas complet. Pour des raisons que vous comprendrez, il nous a fallu protéger l'identité de la personne qui a transmis nos questions au détenu et recueillir ses propos. Il a fallu se fier à la mémoire de notre contact; il n'était pas question d'utiliser un magnétophone ou de prendre des notes écrites. Pour la même raison, nous avons dû



Gilbert Lavoie
est le
rédacteur en chef

taire le moment et le lieu de la rencontre. La rédaction du texte nous a également imposé des compromis avec la formule habituelle de compte rendu d'une entrevue: Trân Triêu Quân est en prison; il n'a pas la liberté de dire tout haut ce qu'il vit et ce qu'il pense.

C'est en tenant compte de toutes ces contraintes que nous avons rédigé le texte de l'entrevue. Il vous faudra lire un peu entre les lignes.

Je vous conseille aussi de lire les textes de François Pouliot dans le cahier Monde Magazine d'aujourd'hui. Ils illustrent bien les limites du reportage en pays totalitaire, et la complexité du dossier qui a mené Trân Triêu Quân en prison.

LAURIER

300 000 \$ à Sainte-Foy

Suite de la Une

commerces.

Deux importants magasins, Zellers et La Baie, sont impliqués dans ce projet d'expansion. Le directeur du développement et de la construction chez Marathon, M. Chris Crensen, a expliqué au SOLEIL qu'un Super-Zellers sera aménagé dans la partie ouest de Place Laurier. Ce magasin occupera une superficie de 135 000 pieds carrés.

Dans un second temps, l'espace qu'occupe actuellement Zellers dans la partie est du centre commercial sera complètement transformé. M. Crensen précise que l'on aménagera à cet endroit une vingtaine de petites boutiques.

Quant à La Baie, elle occupera à compter de l'an prochain une plus

grande superficie. L'agrandissement du magasin sera de plus de 25 000 pieds carrés. Par ailleurs, Marathon entend aménager une passerelle entre le nouveau Zellers et le stationnement situé entre le boulevard Laurier et la rue Germain-des-Prés.

M. Crensen souligne que les plans de ce projet de 14 millions \$ seront présentés très bientôt à la ville de Sainte-Foy pour ratification. M. Crensen estime que les coffres de la ville s'enrichiront de 300 000 \$ à 400 000 \$ de plus annuellement à la suite de la réalisation de ces agrandissements et de des rénovations.

Interrogé quant à savoir ce qu'il adviendrait du terminus d'autobus de Sainte-Foy qui doit quitter Place Laurier à la fin d'août, M. Crensen fait preuve de prudence et dit espérer pouvoir conserver à Place Laurier le terminus d'autobus.

EAU PME aidées

Suite de la Une

mentaire dans la circonscription de Shefford en février 1994.

Jusqu'ici, le gouvernement du Québec a toujours fait preuve d'un certain mutisme dans l'évaluation des dommages. Dans les heures qui ont suivi la crue des eaux, M. Bouchard parlait de dommages pouvant s'élever à 200 millions \$. Des informations ont ensuite circulé faisant état de dommages atteignant 500 millions \$. Hier, le premier ministre a précisé qu'il fallait dorénavant évaluer les pertes causées aux citoyens, gouvernements et entreprises à 600 millions \$.

Selon M. Bouchard, le programme d'aide fédéral-provincial compensera les sinistrés pour une somme d'environ

400 millions \$, dont 80% viendra d'Ottawa, et le reste des dommages seront assumés par les compagnies d'assurances et les grandes entreprises. Déjà, les compagnies d'assurances ont reçu des réclamations de leurs assurés pour une valeur de 8,6 millions \$.

Comme il l'a fait pour les citoyens qui ont vu leurs biens endommagés ou complètement détruits par le déluge, Québec vole au secours des entreprises. Mais pas de toutes les entreprises, seulement celles dont le revenu imposable était inférieur à 300 000 \$ pour n'importe laquelle des deux dernières années. L'aide visera directement les petites et moyennes entreprises, les exploitations agricoles, les travailleurs autonomes, les fabriques, les organismes sans but lucratif, les propriétaires occupants d'un immeuble locatif de plus de trois logements et les propriétaires non occupants d'un immeuble locatif.

Ainsi, lorsque les biens essentiels sont déclarés perte totale, le programme d'assistance financière prévoit verser 100% de l'évaluation municipale des meubles jusqu'à concurrence de

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 5
Le Québec et le Canada 6 à 10
Le Monde 11

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 6, 8
Bourses 4 et 5
Opinions 8

CAHIER C

Le Monde Magazine 1 et 2
Ce soir à la télé 2
Arts et spectacles 3 à 5, 10
Votre agenda 4
Annonces classées 6 à 9
Décès 9 et 10

CAHIER D SPORTS

Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

6/49

tirage du 07-08-96

2-21-25-30-35-41

(complémentaire)

1

EXTRA

386388

LA QUOTIDIENNE

tirage du 07-08-96

9-5-7

9-5-9

BANCO

tirage du 07-08-96

1-4-7-9-10-15-19-24-26-34-37-38-39-

41-44-45-55-62-66-67

RÉFLEXION

Ne rien trouver ridicule est le signe d'une intelligence complète. (Valéry Larbaud)

MEURTRE Aucun suspect

Suite de la Une

territoire de la police de Québec cette année et du deuxième en moins d'une semaine. Vendredi, le corps du notaire Jean-Pierre Poirier, 52 ans, a été retrouvé dans le coffre d'une auto garée dans le quartier Saint-Sauveur à Québec.

Dans ce cas-ci, la victime était dans une position pour le moins insolite. Debout, les bras en croix, Claude Gagnon était appuyé sur le coffre d'une automobile de marque Justy, de Subaru.

« La victime présente une profonde blessure à la tête et elle a des ecchymoses sur tout le corps. Nous ne connaissons pas encore la nature de l'objet utilisé pour la tuer, mais l'hypothèse de l'arme à feu est écartée, car aucun projectile n'a été retrouvé », dit Lyne Jacques, porte-parole de la sûreté municipale de Québec.

La possibilité qu'une bagarre ait éclaté et que Claude Gagnon ait été battu à mort n'était pas écartée. Il pourrait aussi s'agir d'un règlement de comptes.

« Pour l'instant, nous ne possédons pas assez d'informations permettant de

relier le crime à la guerre des bandes de motards », affirme Mme Jacques.

L'endroit est très fréquenté les soirs de feux d'artifice, car il est bien situé pour admirer les spectacles pyrotechniques. Les policiers ont interrogé des gens qui se trouvaient sur les lieux mardi soir, lors du spectacle de l'Italie, dont un jeune homme qui a quitté les lieux vers minuit. Les policiers l'ont longuement questionné pour savoir qui était demeuré sur place et ce qu'ils y faisaient.

La résolution du crime semble constituer un véritable défi pour les policiers. Un grand nombre d'experts, dont trois maîtres de chien, ont scruté le secteur toute la journée et la soirée.

Les policiers espéraient bien que toutes ces recherches leur permettent d'avoir un indice sur le ou les auteurs du crime. « Pour le moment nous n'avons pas encore de suspect », avouait Lyne Jacques en soirée.

Une autopsie sera réalisée aujourd'hui à l'Institut médico-légal de Montréal pour déterminer la cause exacte du décès.

PRENDRE MA RETRAITE? AVEC QUOI?

RASSUREZ-VOUS

Vous pouvez y arriver. Il suffit de prendre les bonnes décisions

et de gérer votre argent en conséquence. Cela paraît simple à première vue,

mais comment les prend-on, ces bonnes décisions? Faites appel

au Service de stratégies d'investissement « Fonds sur mesure^{MC} »

de la Banque de Montréal. Cela peut simplifier le processus

d'investissement et vous aider à identifier les placements taillés

à la mesure de vos besoins.

Dix questions simples vous permettent d'établir quel genre d'investisseur

vous êtes. Vos réponses vous aideront à déterminer lesquels des

Fonds ^{MOI} vous conviennent le mieux et à planifier vos projets de retraite.

Et c'est beaucoup plus simple que vous ne l'imaginez.

1. Les Fonds ^{MOI} et le Service de stratégies d'investissement « Fonds sur mesure » sont offerts par la Société de gestion de placements Banque de Montréal Limitée. Les parts des Fonds ^{MOI} ne sont pas assurées en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada ni de quelque autre loi que ce soit; elles ne sont pas non plus garanties par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ni par la Banque de Montréal et peuvent fluctuer compte tenu des variations dans les cours et des conditions du marché. ^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal. ^{MOI} Marque déposée de la Banque de Montréal.

Banque de Montréal

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

38°C à l'ombre!

Québec frôle l'avertissement de chaleur accablante

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'indice humidex a chaotouillé les 38°C hier. La capitale a esquivé de deux degrés le nouveau « produit vedette » d'Environnement Canada: l'avertissement de chaleur accablante.

Cette mesure dernier cri entre en vigueur dès que l'indice humidex (température extérieure jumelée au taux d'humidité) frappe la barre des 40°C. La région de Montréal l'a expérimentée hier.

Pas d'alerte en vue pour Québec dans les prochains jours. D'après Gilbert Fillion, météorologue d'Environnement Canada, le mercure redescendra pour atteindre environ 28°C, « des températures encore bien au-dessus de la normale saisonnière de 25°C », rappelle-t-il.

RISQUES ÉLEVÉS

L'avertissement de chaleur accablante vise tout particulièrement à prévenir les travailleurs des dangers reliés à la déshydratation. « On recommande aux gens travaillant à l'extérieur de faire des pauses plus souvent et de bien s'hydrater pour que leur santé ne soit pas menacée », explique-t-il.

En juin 1994, un employé d'un producteur de porcs de Saint-Elzéar est décédé des suites d'un terrible coup de chaleur. « Ce sont des événements comme celui-là qui ont incité Environnement Canada à instaurer une nouvelle mesure préventive », raconte M. Fillion.

Mario Rodrigue, de l'Union des producteurs agricoles, doute de l'efficacité de l'avertissement. « Il faut surtout que les gens puissent reconnaître les signes de malaise et d'étourdissement », estime-t-il.

Le petit frère estival de l'avertissement de froid cinglant hivernal ne doit pas être confondu avec la canicule, cette période de grande chaleur sévissant durant plusieurs jours, où le degré d'humidité incommode les gens.

OASIS ACHALANDÉE

Qu'elle soit accablante, suffocante ou carrément tropicale, la chaleur rend les points d'eau diablement attirants. Mardi, 1830 personnes ont envahi la plage Jacques-Cartier, à Sainte-Foy. Le surveillant en chef, Simon Perreault, estimait, hier en mi-journée, qu'au moins le même nombre viendrait se prélasser sur le gazon ombragé.

Le stationnement est rempli dès l'ouverture

Le stationnement d'environ 80 places s'est rempli à capacité dès l'ouverture, à 10 h. « On est arrivé à 9 h 50 pour être sûrs de pouvoir entrer », précise Lise Mercier de Sainte-Foy, pique-niqueuse habituée des lieux.

Sur l'heure du midi, une douzaine de voitures ont attendu près d'une demi-

heure pour franchir le dernier kilomètre menant aux espaces de stationnement et au paradis de la fraîcheur.

La plage, longue de 1,6 km, en est à sa troisième année d'activité. « On est un peu victimes de notre succès », constate Simon Perreault.

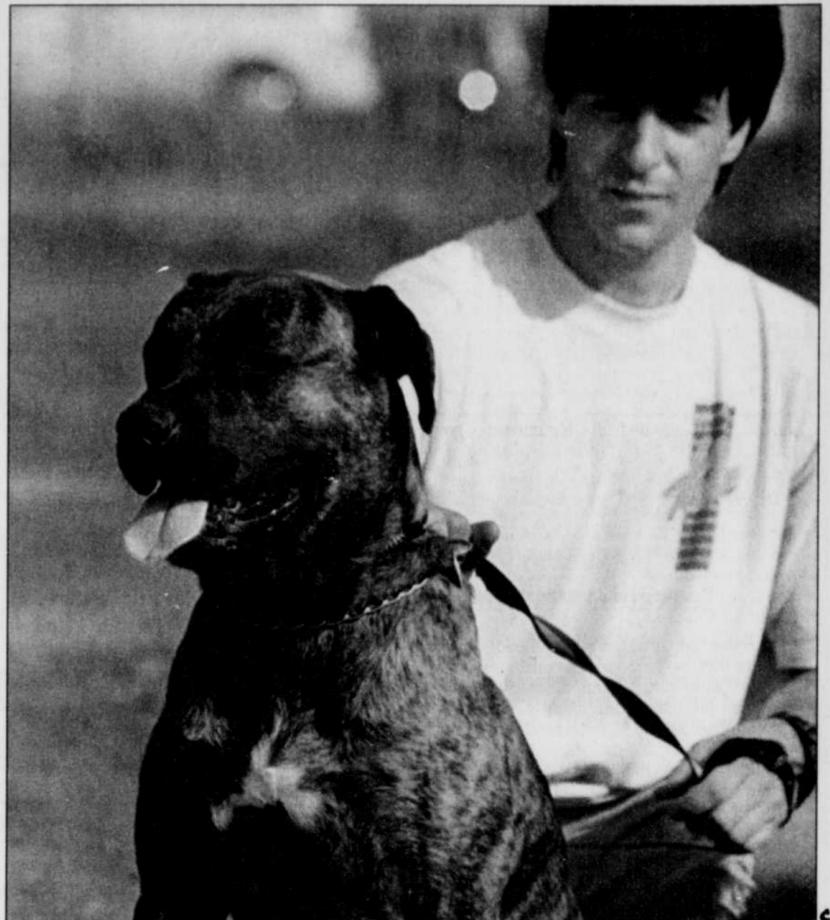
« Il me semble que nous autres, les gens de Sainte-Foy, on devrait avoir une priorité d'accès à la plage. Ce sont nos taxes! » s'exclame M^{me} Mercier.



« On est victimes de notre succès », constate Simon Perreault.



Une file de véhicules ont dû attendre une demi-heure pour franchir le dernier kilomètre.



« Buddy », le chien de la famille, devra rester dix jours à la SPA. Il devra subir différents tests, dont un pour déterminer s'il est porteur du virus de la rage.

Le petit Francis se remet de sa morsure

HUGO DUMAS
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Le bébé ayant été mordu gravement à la tête par un chien mardi à Sainte-Foy, se remet bien de ses blessures. C'est ce qu'a confirmé hier au SOLEIL Nathalie, la gardienne de l'enfant, elle-même avisée de l'état de santé du jeune par la mère.

« La mère m'a téléphoné pour me dire qu'il était correct. Il souriait, jouait, riait et s'assoit dans son lit », explique Nathalie qui gardait le petit Francis le soir du drame et qui surveillait encore la résidence du boulevard Hamel. Les parents se trouvaient toujours au CHUL auprès de leur enfant et n'accordaient pas d'entrevue.

La gardienne était un peu choquée de l'information fournie aux médias et tenait à rectifier certains détails. « Le bébé n'était pas dans le salon. Il était à trois mètres et demi de moi dans la cuisine. Je venais de le faire manger et je l'avais sorti de sa chaise haute. Je l'ai quitté des yeux même pas trois secondes pour nettoyer sa serviette et c'est là que j'ai aperçu le chien pardessus lui », tient-elle à préciser.

Dans le voisinage, on entend souvent le chien japper, mais il n'a jamais attaqué personne. Toujours selon la gardienne, « le chien ne rentrera plus dans la maison. Il est fini ».

Hier matin à la SPA, la bête mi-boxer mi-labrador ne montrait pas de signes d'agressivité. Selon la loi sur l'inspection vétérinaire fédérale, il doit y rester au moins dix jours pour une évaluation. C'est après cette date que l'on connaîtra le sort de l'animal.

« Le labrador n'est pas un chien dangereux. Le boxer non plus. Je ne sais pas si c'est le croisement qui a produit cet effet-là, mais il reste maintenant à vérifier de quelle manière il a été dressé », précise André Gauthier, le directeur général de la SPA.

Du côté de la Ville de Sainte-Foy, un règlement empêche les citoyens de posséder un animal dan-

gereux. En effet, l'article 14 du règlement 2586 stipule que « nul ne peut garder ou avoir en sa possession un chien ou autre animal vicieux, féroce ou dangereux pour la sécurité... ». Dans un tel cas, les préposés de la Ville ont le droit de saisir l'animal et de le mettre à la fourrière. C'est ce qui s'est passé mardi à la suite du fâcheux incident.

« On ne peut faire un règlement qui serait une panacée universelle. Des chiens dits non dangereux peuvent le devenir suite à des mauvais traitements. Cela dépend aussi du comportement de l'enfant face à l'animal. C'est pour ça qu'on ne peut pas interdire des races de chien spécifiques », commente la mairesse Andrée Boucher.

« Ma fille a un gros labrador et jamais je ne laisserais mon petit-fils de 15 mois s'approcher de lui. Il s'agit d'une responsabilité des adultes. Il y a toujours un danger quand un petit bébé s'approche d'un chien », conclut la mairesse.

« FUDGE À L'ÉCOLE »

À Montréal, un programme spécial s'adressant aux jeunes écoliers a été mis sur pied par Zoothérapie Québec. Il s'agit de « Fudge à l'école ». Ce

programme apprend aux enfants comment approcher un chien ainsi que la façon d'interpréter ses différentes postures. Un volet spécial est consacré à la prévention des morsures.

« Un chien donne toujours des signes avant de mordre. Il est important de savoir les interpréter, explique Michèle Hogue, l'instigatrice du projet. Il faut éduquer les jeunes au danger potentiel de côtoyer un animal de compagnie. »

« Fudge », le chien de M^{me} Hogue, se promène dans les écoles dans le cadre du projet. À l'aide de dessins explicatifs et de leur modèle vivant, les enfants apprennent les différentes postures de la bête: jeu, soumission, dominance et agression. Ils peuvent également pratiquer leurs exercices d'approche sur « Fudge ».

« C'est le chien du propriétaire qui est responsable dans 95% des cas de morsures. Il ne s'agit pas d'un chien fou surgissant de nulle part. Ce n'est pas parce qu'on vit avec un animal depuis longtemps qu'on le comprend nécessairement », avertit Michèle Hogue qui complète un doctorat en psychologie animale.

« Le chien ne rentrera plus dans la maison. Il est fini »

C'EST LA FÊTE

À l'occasion de son centenaire, LE SOLEIL vous invite à célébrer en profitant d'une grande journée d'activités sur les Plaines d'Abraham.

- RALLYE PÉDESTRE
- RALLYE EN VELO
- GROS JEUX GONFLABLES

Clown et maquilleurs sur place

À gagner:

- 2 forfaits croisière d'une semaine pour 2 personnes à bord du Boléro, départ de Santo Domingo (incluant vol de Québec), en collaboration avec Vacances Air Transat (une valeur de 715\$)
- 2 forfaits "Relaxarium" au Georgesville
- nombreux prix de présence

vacances air Transat

Lafleur

Le Soleil

INSCRIPTION SUR PLACE
LE SAMEDI 10 AOÛT
dès 11h30 au kiosque Edwin-Bélanger

PARTICIPEZ EN GRANDS NOMBRE!
PETITS ET GRANDS SONT LES BIENVENUS

N'oubliez pas d'apporter les annonces classées publiées dans LE SOLEIL du 10 août. (remis au lendemain en cas de pluie)



Tous les participants aux activités prévues pourront courir la chance de gagner des prix, à condition d'avoir 18 ans et plus et d'être présents lors de leur attribution.

EN BREF

FEUX D'ARTIFICE

L'Italie détrône l'Espagne

L'Italie détrône l'Espagne comme championne des Grands Feux Loto-Québec de la chute Montmorency. La magistrale performance d'Alfredo Martarello et de son équipe, mardi soir, a mérité le prix du jury que présidait le grand patron de la Société des établissements de plein air du Québec, Georges Lalande. L'Italie « a su se démarquer par l'équilibre des formes, la puissance et la profondeur du spectacle, la symétrie de la mise en scène et la qualité de l'architecture du concept », explique un communiqué. La Chine, la France et le Portugal ont aussi participé à cette compétition, débutée le 17 juillet.

QUÉBEC

Molesté par des cambrioleurs

Le propriétaire de l'épicerie Provisions, de la rue Cartier, à Québec, Pierre Drouin, a été molesté par un cambrioleur, vers 4 h 45 hier, dans son logement situé au-dessus de son commerce. « Il m'a donné deux coups de poing à la figure », a expliqué l'épicier hier matin. Le suspect, accompagné d'une femme, s'est introduit chez lui par effraction pendant qu'il dormait. Les cambrioleurs sont repartis avec de l'argent. Les policiers les ont retrouvés quelques minutes plus tard dans un logement de la rue Nelson. Il s'agit d'un homme de 34 ans et d'une femme de 25 ans. Ils ont été arrêtés avec trois présumés complices. J.-M.S.

BEAUPORT

Incendie criminel

Un incendie criminel a causé pour quelques milliers de dollars de dommages, hier matin, au 151, rue Seigneuriale, à Beauport. Le bâtiment abrite une boutique de tatouage et un salon de bronzage. Un cocktail Molotov aurait été lancé à l'intérieur. Le feu se serait éteint de lui-même. Les limiers de Carcajou enquêtent sur cet événement qui semble lié à la guerre de territoire que se disputent les bandes de motards. J.-M.S.

Inscriptions aux cours

La CS Beauport informe la population que l'inscription pour les cours de formation professionnelle se déroulera le 14 août, de 12 h à 20 h, au Centre Samuel-De-Champlain. Infos: 666-4690. L'inscription pour les cours aux adultes se déroulera les 12 et 13 août, de 15 h à 20 h. Infos: Beauport: 666-4485, Côte-de-Beaupré: 827-5247.



Les employés veulent savoir si l'employeur reprendra les négociations ou si, comme il l'a fait savoir au ministère du Travail, il mettra fin aux activités de la filiale.

SAINTE-MARIE DE BEAUCE

Ultime manif «d'espoir» des employés de Xatec

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ SAINTE-MARIE — En grève depuis le 19 juin, les 25 employés de Xatec ont manifesté, hier, devant l'édifice du groupe MAAX à Sainte-Marie de Beauce avant que ne tombe le couperet, demain.

« Nous voulons savoir si l'employeur reprendra les négociations pour régler les termes de notre première convention collective de travail, ou si, comme il l'a fait savoir au ministère du Travail, il mettra fin aux activités de Xatec, en fermant cette filiale demain », a lancé le président du syndicat, Alain Gilbert.

Selon les grévistes, affiliés à la CSD, le litige porte sur les clauses entourant l'octroi de contrats de sous-traitance, l'ancienneté et les conditions salariales. « Les premières offres de l'employeur sur les conditions de travail étaient moindres que celles du syndicat de boutique implanté depuis 1987 », dit Gilbert.

« Nous demandons des hausses de 0,40, 0,45 et 0,50 et Xatec offre 0,30 pour chacune des trois années de la convention. Le taux horaire moyen est de 11,40\$, alors que celui d'Acrylica dépasse 13\$ ».

Par ailleurs, le vice-président canadien de l'exploitation, David Poulin, certifie que de négocier alors qu'il y a grève, c'est avoir le fusil sur la tempe. « Nous devons évaluer les conséquences des pertes de contrats, contacter nos clients et analyser les incidences directes sur le chiffre d'affaires annuel, qui oscille entre 1,5 et 2 millions \$ », précise-t-il.

« Nous avons en main la dernière proposition de la CSD. Nous ne sommes pas antisindicalistes, mais ouverts aux bonnes relations de travail dans chacune des neuf usines », atteste M.

Poulin, se référant à Fibre de verre Moderne et Acrylica, qui sont respectivement affiliés à la CSN et à la CSD.

« S'il y a fermeture, précise René Poitras de la CSD, nous ne nous rencontrerons pas demain. Une communication téléphonique suffira. Dans le cas contraire, nous sommes disposés à nous asseoir avec l'employeur. »

Négocier alors qu'il y a grève, c'est avoir le fusil sur la tempe

UNE GAMME MAISON QUI JUSTIFIE NOTRE RENOM.



Pour habiller l'automne de chaleur et de chic, Holt Renfrew a conçu un quatre-pièces cossu, proposé à 575 \$. Cet ensemble admirable se compose d'une jaquette à col chinois, d'un gilet cintré, d'une jupe ajustée et d'un pantalon à plis, taillés tous quatre dans une splendide étoffe de laine vénitienne.

À voir en taupe, en café, en bleu pétrole et en noir, en tailles 4 à 16, au rayon des tailleurs.

HOLT RENFREW

PLACE SAINTE-FOY • (418) 656-6783

Un Huron poursuit le Conseil de bande

Il ne digère par le rejet de sa candidature comme d.g.

FRANÇOIS POULIOT

Le Soleil

■ VILLAGE DES HURONS — Désigné comme le candidat le plus apte à occuper le poste de directeur général du Conseil de bande de Wendake, un Huron vient de déposer une action de 65 000 \$ contre l'administration Gros-Louis. Il lui reproche de l'avoir écarté injustement.

Dans son action, Normand Lainey indique que sa candidature avait été retenue par le comité de sélection chargé de combler le poste, mais que voyant cela, le conseil de bande a plutôt décidé d'abolir pour six mois le processus de dotation de la fonction.

Le demandeur allègue que le 22 janvier 1996, le Conseil de bande a procédé à l'embauche d'une firme spécialisée pour la sélection du directeur général après que quatre sociétés eurent soumissionné sur un appel d'offres.

À ses dires, la résolution d'embauche de la firme énonçait qu'en raison de l'importance du poste, il y avait nécessité d'assurer un processus de sélection le plus impartial possible.

Le 22 mars, le comité aurait signifié au chef Max Gros-Louis qu'il avait arrêté son choix sur Normand Lainey. Son rapport final énonçait que le conseil de bande a entériné, le 22 janvier 1996, une entente à l'effet que le comité de sélection procéderait à la sélection du directeur général sans aucune participation du conseil afin d'assurer sa neutralité.

Les avocats de Normand Lainey plaident que c'est arbitrairement, illégalement et sans motif que, le 25 mars 1996, le Conseil de bande a écarté les règles légales et réglementaires qu'il s'est imposées. Ils ajoutent que par ses résolutions, le conseil s'était lié auprès des candidats ayant postulé l'emploi.

Le candidat retenu précise que le contrat offert était d'une durée de six ans, mais ignore le niveau de rémunération qui y était rattaché. Sous réserve de son droit à l'amendement, il réclame une indemnité compensatoire de huit mois de travail, soit environ 45 000 \$. S'ajoutent à cela 20 000 \$ en dommages-intérêts.

Le Conseil de bande n'a pas encore produit sa défense, mais le chef Max Gros-Louis a fait savoir hier que son administration n'avait jamais eu l'intention de se lier au choix de la firme de sélection. « Le nom de Normand Lainey nous a été soumis et à quatre contre un, le conseil a décidé de ne pas l'engager », a-t-il expliqué, sans vouloir commenter davantage, alléguant que l'affaire était maintenant devant les tribunaux.

Nouveau Carrefour Jeunesse Emploi

LORETTEVILLE — Après la création du Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) Charlesbourg-Chauveau, en janvier, c'est au tour du Carrefour Jeunesse-Emploi Chauveau de voir le jour.

Le député du comté de Chauveau, Raymond Brouillet, a en effet annoncé hier que Louise Harel, ministre d'État de l'Emploi, avait accepté le projet qui permettra de répondre à la clientèle des 16-35 ans de Loretteville, Val-Bélair, Saint-Émile, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Shannon, Village-des-Hurons, la base militaire de Valcartier et aux jeunes du quartier Neufchâtel, des comtés de Vanier et de La Peltre.

Pour les neuf mois restants de l'année budgétaire, le gouvernement accorde un montant de 197 000 \$ pour la réalisation du CJE Chauveau tandis que les autres partenaires — CLSC, commission scolaire, municipalités, groupes communautaires, institutions financières, gens d'affaires et organismes publics voués à l'emploi — fournissent un autre 100 000 \$.

Le président du conseil d'administration du nouveau CJE, Gaston Leclerc, a déclaré que l'organisme sera ouvert le jour, le soir et les fins de semaine afin d'assurer un meilleur service aux jeunes qui ont besoin d'aide pour intégrer le marché du travail. B.R.

La pharmacie ambulante

Quand on a le mal de mer, la première journée, tu as peur de mourir. Mais rendu à la troisième journée, tu as hâte de mourir. Cette boutade nous vient à l'esprit quand on examine l'importante trousse médicale que le comité de course impose aux participants de la Transat Québec-Saint-Malo.

« Il y a des produits que l'on ne retrouve pas au Québec, du moins sous l'appellation de cette liste », a vite constaté Normand Laroche, mon pharmacien de Lac-Beauport, lorsque que je lui ai demandé de contribuer à notre expédition.

Sportif dans ses moments de loisirs, il a donc accepté de garnir cette pharmacie de bord assurément tarabiscotée.

À vrai dire, on devrait parler de trois trousse, la réglementation nous obligeant à en avoir une à l'intérieur de la cabine, une seconde portable et une troisième bien à l'abri dans le canot de survie.

Car au milieu de l'Atlantique, on ne court pas chez le pharmacien le plus près en cas de foulures ou de malaises. Comme pour la nourriture, il faut tout



Responsable de la sécurité à bord, Claude Lachance, prend note des conseils que lui fournit Normand Laroche, sous l'oeil attentif de Georges Leblanc.

envisager. À titre d'exemple, des petites pilules de nitro au cas où l'un des participants aurait un malaise cardiaque.

Banal, direz-vous. Peut-être si ce n'est que les concepteurs de cette trousse ne les exigent que pour les participants âgés de plus de 40 ans.

Étant le plus âgé de l'équipage, je l'ai pris personnel, comme on dit.

Les exigences sont telles que le comité de course précise même la disposition de tous les produits dans ce qui ressemble de plus en plus à un coffre à outils.

En cas de pépin majeur, un médecin pourrait donc, à distance, nous signifier l'utilisation de tel ou tel produit rangé dans le compartiment inférieur de droite ou bien celui que l'on trouve dans le coin supérieur gauche.

Même les dentistes pourraient être mis à contribution puisqu'une section pour les soins dentaires est prévue.

C'est Paule Hébert qui a la main haute sur la pharmacie de bord. Elle a hérité de tout ce qui concerne l'aspect santé. Danielle Leblanc l'assiste.

Paule avait si bien supervisé l'élaboration du menu de tous les jours que le capitaine lui a commandé de faire de même pour la pharmacie de bord.

L'équipage espère fortement que les comprimés contre les nausées et les vomissements, que les pilules contre les brûlements d'estomac ou les capsules contre la diarrhée ne seront pas là pour combattre les réactions à son choix de mets. C'est, dit-elle, pour ajuster nos corps aux brusques mouvements de la mer.

À vrai dire, on espère ne pas devoir s'en servir.

Un médecin pourrait commander une action à distance



Claude Vaillancourt

LA TRANSAT
À BORD DU
THRILLER
GROUPE
VOYAGES QUÉBEC

TRANSAT QUÉBEC-SAINTE-MALO

Le skipper Augustin Cotton espère prendre le départ

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

GASPÉ — En route pour Québec depuis lundi matin, le trimaran Côte-de-Gaspé a dématé mardi au large de Mont-Louis, sur la rive nord de la péninsule gaspésienne, mais son skipper Augustin Cotton estime pouvoir encore prendre le départ de la Transat Québec-Saint-Malo dimanche, puisque le mât n'est pas endommagé.

Les voiles du trimaran ont toutefois subi des dégâts et elles ont été envoyées de toute urgence chez le fabricant Saint-Onge, de Québec, pour y être réparées.

« On a pogné un "down" en voyant le mât dans l'eau. Mais on a réussi, par bonheur, à rehisser le mât sur le bateau, à rentrer à Mont-Louis et à expédier les voiles à Québec. Le bateau montera à Québec en touage, avec le mât sur le pont », a expliqué Augustin Cotton au SOLEIL, alors qu'il avait repris la mer en direction de la capitale.

« C'est une simple "cutter-pin" (un verrou) qui a lâché, liée au "shaft" du hauban tribord. On les avait pourtant vérifiées avant de partir. C'est une pièce qui coûte presque rien », précise « Tintin ».

La guigne ne semble pas vouloir lâcher le concepteur et constructeur

du Côte-de-Gaspé, puisqu'un fort vent du sud-ouest risque également de ralentir son allure vers Québec, où il arriverait en fin de soirée, aujourd'hui. De plus, le montage financier du Côte-de-Gaspé n'est pas complété.

Le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, des commandites gouvernementales et quelques appuis privés sont assurés, mais les montants ne sont pas fixés définitivement, indique le promoteur Jean-Pierre Roy, de Montréal, qui dévoilera les partenaires demain à 14h.

Le CRCD pourrait injecter jusqu'à 75 000 \$ dans l'aventure, mais il faudra que d'autres partenaires fournissent

autant, puisque le CRCD égale la mise des autres commanditaires.

PAS D'AMENDE

Le Côte-de-Gaspé sera d'ailleurs rebaptisé Horizon Gaspésie-les-Îles s'il participe à la Transat, en vertu d'une entente avec le CRCD. Le retard qu'il accusera à l'arrivée au port de Québec ne lui vaudra pas d'amende, estime Michel Fortier, du comité de course de Voile internationale Québec. Les bateaux devaient être arrivés à Québec pour le 1er août.

« Il existe des dérogations et Augustin Cotton répond à deux conditions. Son bateau a été mis à l'eau sur le tard après de sérieuses modifica-

tions et il y a un cas de force majeure avec les ennuis qu'il vient de connaître », assure M. Fortier.

Le skipper n'avait pu participer à la Transat de 1992 parce que son bateau n'était pas prêt. Cette fois, promet-il, le trimaran n'aura à subir que des ajustements mineurs une fois à Québec.

Marcel Bujold, l'homme d'affaires qui a soustrait le Côte-de-Gaspé à une vente publique en subrogeant l'hypothèque du trimaran en mai, est déjà à Québec pour supporter Augustin Cotton dans le sprint final. Il croit que la menace qu'a fait peser la Société d'aide au développement des collectivités en préparant la vente aux enchères du trimaran est venue saper la prospection de commanditaires privés.

Grand solde
SEMI-ANNUEL

40^e

Anniversaire
1956-1996

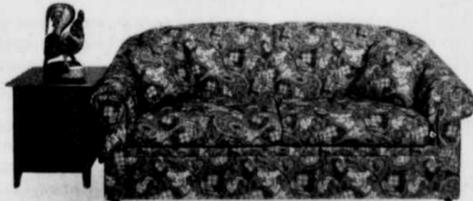
Économisez 10% à 50%
sur tout, tout, tout!



INCROYABLE! Du buffle à ce prix! Souvent appelé le diamant du cuir, le cuir de buffle est indémodable et d'une longévité exceptionnelle. De style contemporain, ces canapés meubleront à merveille le décor de votre salon.

Canapé 2 places 2995\$
Canapé appartement 3995\$

Vaste choix de coloris.



Canapé-lit imprimé d'un motif tout à fait original aux teintes de café, ocre, vert et bordeaux 695\$
Canapé 2 places assorti 595\$
Vaste choix de garnissages.



Élément audio-vidéo en merisier fini ambre 1249\$
Choix de modèles et de finitions.



Magnifique fauteuil Voltaire au fini noyer et recouvert d'un jacquard fleuri 395\$
(Le tissu tel qu'illustré diffère du modèle disponible)



Mobilier de salle à manger de style Louis-Philippe en érable et merisier massif. La table et 4 chaises 1895\$
Choix de modèles et de finitions.

De plus, pendant notre grand solde semi-annuel, ne payez aucune TPS sur toute la marchandise étiquetée en rouge.



*12 mars 1997. Conditionnel à l'approbation du crédit. Acompte 30%

LA GALERIE
DU MEUBLE
DÉCORATION INTÉRIEURE

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O., Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette, Québec, 681-0171

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette, Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy, Lévis, 838-9982

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi 9h à 17h30. Jeudi et vendredi 9h à 21h. Samedi 9h à 17h. Dimanche 12h à 17h

CERTIFICAT-CADEAU

40\$

LA GALERIE
DU MEUBLE

Ce certificat-cadeau est applicable à tout achat de meubles de 400\$ et plus. Expire le dimanche 1^{er} septembre 1996. Non monnayable. Ne s'applique pas aux commandes antérieures. Un seul coupon par client. Ne peut être utilisé conjointement avec tout autre certificat-cadeau ou promotion. Veuillez présenter au moment de l'achat.

LE QUÉBEC LE CANADA



Un petit groupe de manifestants de Greenpeace se sont rassemblés dans un parc voisin du port de Halifax pour demander à Ottawa d'exiger à la famille Irving de payer la facture du renflouage de l'épave du Irving Whale, qui s'élève à 35 millions \$.

L'Irving Whale arrive à bon port

HALIFAX (PC) — La barge pétrolière Irving Whale est arrivée dans le port d'Halifax hier matin.

« C'est un jour historique pour le port d'Halifax et les opérations maritimes canadiennes », a déclaré Dick Pepper, un porte-parole de la Garde côtière au moment où la barge était remorquée dans le port. Le navire a été remis à flot la semaine dernière après avoir passé 26 ans au fond du golfe Saint-Laurent, au large des Îles-de-la-Madeleine.

Un petit groupe de manifestants de Greenpeace s'étaient rassemblés dans un parc voisin du port pour demander à Ottawa d'exiger à la riche famille Irving de payer la facture du renflouage de l'épave du Irving Whale, qui s'élève à quelque 35 millions \$.

« Nous voulons que le gouvernement ait le courage d'appliquer ses propres

lois et qu'il fasse payer aux Irving le coût du renflouage du Irving Whale », a lancé le porte-parole de Greenpeace, Jerry MacKinlay. « Il s'agit du Irving Whale et pas du Canada Whale. »

Ottawa a déjà indiqué son intention de préparer la facture totale du renflouage et de la présenter au Fonds de pollution pétrolière maritime.

Le fonds a été établi au début des années 1970 conformément à la Loi maritime du Canada et les prélèvements effectués auprès des armateurs depuis cette date — 15 cents par tonne de pétrole navigant en eaux canadiennes — sont censés servir à couvrir les frais encourus en cas de naufrage.

La famille Irving — propriétaire enregistré du Irving Whale au moment où la barge a coulé — a contribué plusieurs millions \$ au fonds.

De retour au bercail

218 familles sinistrées de Ferland-et-Boilleau rentrent chez elles après un séjour de trois semaines à la base de Bagotville

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ BASE DE BAGOTVILLE—Chassés de leurs terres par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet, les 218 familles sinistrées de Ferland-et-Boilleau vont commencer à réintégrer leur village demain. La caravane s'ébranlera de la base de Bagotville où, il y a trois semaines, elles trouvaient refuge.

« Le retour va s'échelonner sur deux jours. Les départs vont se faire par secteurs et par groupes de 20 familles à la fois », explique l'ex-maire de Ferland-et-Boilleau, Fernando Lavoie.

Un des stratèges du plan de retour, le porte-parole de la petite municipalité, qui a mis sur pied une « succursale » à la base militaire pour venir en aide à ses citoyens, ne cache pas qu'il s'agit d'une opération délicate qui doit être planifiée avec soin.

« Il faut préparer les gens psychologiquement à rentrer chez eux, commente Fernando Lavoie. Dix-huit maisons ont été emportées par la crue, une quarantaine ont perdu leur puits artésien et leur fosse septique. Toutes ont subi des dégâts plus ou moins importants d'eau. Les gens doivent être prêts à faire face à la réalité. On va leur décrire l'état des lieux avant leur arrivée pour atténuer le choc. »

Fernando Lavoie n'est pas du genre à faire l'autruche. « Notre tâche à nous, c'est de ramener les gens chez eux, indique-t-il. On ne serait pas surpris si certains décidaient de tout abandonner et de partir, mais on ne le souhaite pas. Dans un petit village comme le nôtre, tout le monde se connaît. »

Donald De La Durantaye est de ceux qui veulent tout lâcher. « J'ai hâte et j'ai pas hâte de rentrer. Ça va être terrible ! On se demande dans quel état on va trouver notre maison. On n'est même pas sûr d'avoir encore l'eau », raconte-t-il, l'air complètement abattu à la cafétéria de la base.

Entouré de Myriam Gagné, sa femme, et de ses deux enfants, Miguel, six ans, et Maxime, trois ans, le jeune papa de poursuivre l'énumération des malheurs qui frappent son foyer.

« Notre sous-sol a été complètement inondé. On nous a prévenus que des odeurs de moisi ont gagné les murs.

Que les rats ont envahi la cave. Que les pelouses ne sont plus regardables. Que nos chèvres sont virées à l'envers. Ça n'a pas de bon sens ! Je ne suis pas sûr que je veux rester là. Aurait mieux valu tout perdre, on se serait fait indemniser et on serait allé s'installer

ailleurs. » Donald De La Durantaye assure ne pas être seul dans son cas. « Plusieurs parlent de s'en aller, confie-t-il. Les gens sont découragés. On voudrait vendre, mais ce ne sera pas facile et de là à avoir notre prix ! »

« PAS MAL LONG »

Malgré l'appréhension du retour, la famille De La Durantaye commence à trouver le temps « pas mal long » à la base de Bagotville après 20 jours. « Quand on va rentrer, ça va faire trois semaines que la maison est abandonnée », soupire Donald qui redoute le pire. La vie en commun commence à peser lourd à bien des évacués. « Il y en a

qui sont vaillants, qui ont le sang bouillant. Ils trouvent qu'ils perdent leur temps ici. De là bien des petites sautes d'humeur », reconnaît Fernando Lavoie.

Le porte-parole du village sinistré explique que jusqu'à ce jour personne ne pouvait réintégrer sa demeure à Ferland-et-Boilleau à cause de la route qui a été emportée. « Même les gens qui n'ont subi que des dégâts mineurs ne pouvaient pas rentrer chez eux. Sans route, ni électricité, ni téléphone, cela aurait été irresponsable de les laisser partir. Le lien routier vient tout juste d'être rétabli. »

« L'anxiété du retour, ça rend les

gens plus à pic. Ils prennent les nerfs plus vite », confirme la capitaine Renée Forcier affectée à l'accueil des sinistrés depuis les premières heures de l'évacuation.

En tout, la base de Bagotville a hébergé 900 personnes. Mardi, il en restait 317. Et après le départ du village de Ferland-et-Boilleau, il n'y en aura plus que 56, tous de La Baie. « Ceux qui restent sont du secteur de la Grande-Baie. Ce sont de grands sinistrés », note la capitaine Forcier qui qualifie l'expérience de « superenrichissante » malgré les inévitables friponneries auxquelles ont eu à faire face les militaires.

VISITEURS

« On a eu la visite de promoteurs de maisons qui promettaient des miracles, d'imposteurs, de pseudo-sauveurs, d'adeptes de la *New Era* qui cherchaient des âmes à sauver, de motards sur des Harley fichés par la police qui voulaient nous prêter main-forte, d'ados qui venaient consoler leurs chums en profitant d'un bon repas aux frais de la princesse, débite-elle comme une litanie. On en a vu de toutes les couleurs. Il a fallu augmenter les contrôles à la guérite et doubler de vigilance. Pour être sûr de bloquer les intrus, nous avons distribué des bracelets aux sinistrés avec leur nom écrit dessus. »

Parmi la population réfugiée, une distinction s'est aussi établie au fil des jours entre les sinistrés-sinistrés et les simples évacués.

« Les moments les plus difficiles, on les a connus avec les gens les moins touchés qui réclamaient la lune. Une vraie plaie d'Égypte, ceux-là ! s'exclame Fernando Lavoie. Ceux qui ont tout perdu étaient, au contraire, toujours contents, toujours reconnaissants. Jamais une plainte. »

Les militaires, eux, s'en tirent avec tous les honneurs et un gallon de plus. « J'aime leur façon », témoigne spontanément le jeune Miguel De La Durantaye, six ans.

Et ce petit bout d'homme d'ajouter, philosophe : « Ce qui nous est arrivé, c'est créateur. » Papa Donald va en avoir besoin de fiston pour reprendre courage.

La commission technique et scientifique «sera mieux armée qu'un coroner», affirme Bouchard

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC—Le premier ministre Lucien Bouchard avoue que la commission scientifique et technique chargée d'analyser la gestion des barrages publics et privés lors de la crue des eaux de juillet est « mieux armée qu'un coroner » pour faire toute la lumière sur la tragédie qui a terrassé les régions du Saguenay, de la Haute-Mauricie et de Charlevoix.

S'il entend, bien sûr, les gens de son coin de pays réclamer la création d'une commission d'enquête détenant des pouvoirs extraordinaires, le député-premier ministre de Jonquière estime que le mandat confié à la commission scientifique et technique permettra de vérifier toutes les hypothèses qui circulent sur la gestion des barrages.

Continuant de croire que les dommages ont été causés par un désastre naturel « sans précédent » et que les barrages ont permis d'éviter le pire, Lucien Bouchard estime qu'il est de la responsabilité de son gouvernement « de vérifier ces hypothèses pour que la vérité soit connue » et que les doutes et les inquiétudes s'estompent.

« Nous avons mis la main sur les plus grands experts », se félicitait, hier, le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, qui avait promis la création d'un comité de spécialistes indépendants.

La présidence de la commission a été confiée à Roger Nicolet. Cet ingénieur qui fut associé, rapporte-t-on dans le communiqué du ministère de l'Environnement et de la Faune, à la construction de la tour du CN à Toronto et à l'agrandissement du Musée du Louvre à Paris, est bien connu par son passage à la présidence de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec de 1985 à 1994.

À la vice-présidence, on retrouvera la sociologue Louise Roy qui fut, jadis, vice-présidente du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). C'est elle, il y a quelques années, qui avait présidé les audiences sur le projet de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean.

Quatre spécialistes épauleront Roger Nicolet et Louise Roy. La coordination technique de la commission a été confiée à l'ingénieur hydraulicien Gilles Marinier, qui a déjà été vice-président

de la Commission internationale des grands barrages.

Raymond Arès (ingénieur spécialisé dans la sécurité des grands barrages) et Guy Morin (ingénieur et professeur à l'Institut national de la recherche scientifique) feront aussi partie de la commission tout comme l'ingénieur et spécialiste en investigation des fondations et des structures, Régis Bouchard, qui représentera la région Saguenay-Lac-Saint-Jean au sein du groupe d'experts.

Quatre grandes missions attendent la commission qui doit présenter le fruit de son travail à la fin de novembre :

- analyser les actions des gestionnaires des barrages privés et publics durant la période entourant la crue des eaux du 19 au 21 juillet;
- passer au peigne fin les rapports des propriétaires de barrages privés et publics sur la gestion de leurs ouvrages;
- tenir des réunions publiques pour entendre et échanger avec les citoyens et pour faire le point sur les interrogations soulevées.
- proposer, s'il y a eu lieu, des recommandations visant à améliorer la gestion des barrages au Québec.

Deux échanges à trois gratuits.



Pour connaître tous les détails, surveillez le dépliant que vous recevrez prochainement avec votre compte de téléphone.

Bell



La députée Jan Brown

Une députée de Calgary au secours des sinistrés

DIANNE PAQUETTE-LEGAULT
Le Droit

OTTAWA — Une croisade humanitaire prendra fin à Jonquière dimanche pour Jan Brown, cette députée de la région de Calgary qui se voit comblée de pouvoir aider les sinistrés de l'Est du Québec.

Au volant d'un camion U Haul, Mme Brown a mis de côté la politique pour poser un grand geste, du plus profond de son cœur. Avec sa grande amie Theresa Trapnell, l'ancienne députée réformiste devenue indépendante s'apprête à livrer 10 000 livres de vêtements, d'articles de maison, de couvertures et de jouets aux victimes des inondations de la région du Saguenay. Un enfant de là-bas aura un beau vélo bleu. Un autre, un ours en peluche, tout douillet.

Il y a de quoi faire palpiter le plus dur de tous les cœurs. Mme Brown s'assure personnellement que les biens se rendront à bon port. Elle l'a promis à ses électeurs qui ont contribué si généreusement à ce geste de solidarité.

Ce sont les images télévisées des inondations du week-end du 20 juillet qui ont encouragé Mme Brown à poser ce geste. « Je voulais faire quelque chose et j'ai vite réalisé que les gens de ma circonscription le voulaient également. Ils avaient une crainte par contre. Ils voulaient que leurs dons se rendent bel et bien à destination », a expliqué Jan Brown en s'arrêtant à Ottawa hier.

C'est ainsi qu'elle a cru bon de faire elle-même le trajet Calgary-Jonquière, accompagnée de son amie qui agira à titre d'interprète, au besoin.

À Jonquière, les députés bloquistes André Caron et Stéphane Tremblay les attendent et mettront la main à la pâte pour distribuer ce qui est acheminé directement depuis la circonscription de Calgary Sud-Est.

Bouchard embauche un nouveau bras droit

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Un ex-proche collaborateur de Jacques Parizeau, Hubert Thibault, accède au poste clé de directeur de cabinet du premier ministre Lucien Bouchard.

M. Thibault prend la relève de Gilbert Charland qui occupait le poste de chef de cabinet de Lucien Bouchard depuis son arrivée au pouvoir au Québec. Gilbert Charland ne quitte pas le monde politique puisqu'il est nommé secrétaire adjoint aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Hubert Thibault était secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes depuis 1995. Lors de la prise du pouvoir par l'équipe péquiste, il avait été nommé conseiller principal aux politiques gouvernementales au cabinet de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau. Auparavant, de 1987 à 1994, Hubert Thibault fut le directeur de cabinet de M. Parizeau, alors chef de l'opposition officielle.

Âgé de 38 ans, le nouveau bras droit du premier ministre est un jeune vétéran de la vie politique et gouvernementale. En 1983, il fut embauché par le gouvernement péquiste à titre d'attaché politique au cabinet du ministre et président du comité ministériel permanent de développement économique, Jacques Parizeau.

Pour lui succéder au poste de secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le gouvernement a opté pour Michel Boivin, l'actuel secrétaire adjoint de ce secrétariat.

Quand à Gilbert Charland, 37 ans, il provient du service de recherche du PQ. Conseiller politique de Jacques Brassard en matière constitutionnelles de 1990 à 1993, il devint ensuite chef de cabinet de Lucien Bouchard, alors chef du Bloc québécois, à la Chambre des communes à Ottawa.

La deuxième phase de l'aide se met en branle

■ MONTRÉAL (PC) — Les victimes d'inondations au Saguenay auront accès à compter des prochaines heures à une deuxième vague d'aide provenant des 12 millions \$ amassés jusqu'ici par la Croix-Rouge.

Cette deuxième phase de soutien s'amorce au moment où la communauté du Sud-Est asiatique de la région montréalaise lance une campagne de souscription, que deux organismes gouvernementaux en font autant auprès de leurs employés et que la Banque Royale et le Trust Royal annoncent avoir recueilli à ce jour 944 000 \$ dans leurs succursales au pays.

En plus des 2,3 millions \$ déjà accordés pour l'achat de biens de première nécessité, comme des aliments et des vêtements, une somme approximative de six millions \$ sera débloquée par la Croix-Rouge pour permettre aux sinistrés de faire les achats nécessaires pour le retour à l'école et la reprise des activités domestiques, (comme de la vaisselle et des petits appareils électroménagers).

Les gens qui ont besoin de physiothérapie et de soutien psychologique pourront également profiter de sommes mises à leur disposition. Ces informations ont été fournies, hier, en matinée, par Mgr Jean-Guy Couture, évêque du diocèse de Chicoutimi et responsable de la distribution des dons recueillis par la Croix-Rouge.

La distribution des bons d'achats sera faite au profit de tous ceux qui en feront la demande parmi les 8000 personnes inscrites auprès de la Croix-Rouge susceptibles de bénéficier de cette aide à la suite de la destruction complète de 461 logements et de dégâts causés à 839 autres.

« Plus tard, il faudra regarder les cas particuliers », a déclaré Mgr Couture tandis qu'il participait, à distance, à une conférence de presse donnée à Montréal par des gens d'affaires de la communauté du Sud-Est asiatique qui compte 250 000 membres dans la grande région métropolitaine.

Air Alliance croit pouvoir s'entendre avec ses pilotes

LISE LACHANCE
Le Soleil

QUÉBEC — « Nous sommes confiants. Rien ne nous permet de douter que nous arriverons à une entente avec les pilotes », a déclaré au SOLEIL, hier, la directrice du marketing d'Air Alliance, Lucie Francoeur.

La porte-parole du transporteur régional s'étonne des propos alarmistes du syndicat selon lequel ses membres doivent se prononcer au cours des 15 prochains jours sur la possibilité de déclencher la grève en même temps que les pilotes d'Air Ontario, Air Nova et Air BC, les trois autres constituantes régionales d'Air Canada.

« Nous ne comprenons pas le négativisme du syndicat alors que les négociations se poursuivent et que nous attendons toujours le rapport du conciliateur Roch Saint-Hilaire », a ajouté Mme Francoeur.

La convention liant Air Alliance à ses pilotes est échue depuis le 31 mars 1995. Les deux parties avaient alors convenu de la reconduire jusqu'à nouvel ordre, précise la directrice du marketing.

Un an plus tard, soit le 19 avril 1996, le syndicat demande à l'employeur d'entamer les négociations. La première rencontre se tient le 22 mai et donne lieu au dépôt des propositions de part et d'autre.

Soudain, le 9 juillet, alors qu'aucune autre séance de négociation ne s'est déroulée, les pilotes décident de recourir à la conciliation. Le ministre fédéral du Travail nomme le conciliateur Roch Saint-Hilaire, qui rencontre les deux parties le 31 juillet.

« Le processus de négociations se poursuit et avance normalement. Il n'y a donc aucune possibilité de grève pour le moment puisque le conciliateur n'a pas encore remis son rapport », affirme la porte-parole d'Air Alliance.

LE SOLEIL n'a pu joindre M. Saint-Hilaire, hier, pour obtenir ses commentaires.

Par ailleurs, dans un communiqué de presse, le transporteur aérien assure qu'il « négocie de bonne foi et est optimiste quant à un règlement de conflit sans arrêt de travail ».

La direction d'Air Alliance insiste sur le fait que « ces discussions n'influencent en rien ses activités, de même que la qualité du service offert à sa clientèle ».

Propriété à part entière d'Air Canada (tout comme ses « soeurs » Air Ontario, Air Nova et Air BC), Air Alliance est le principal transporteur aérien régional au Québec. L'entreprise, dont le siège social se trouve à l'aéroport international Jean-Lesage de Québec, transporte près de 400 000 passagers par année.

Mannéquin
SUPER SOLDES D'ÉTÉ
Régina vous offre
une dernière chance!
Collection printemps-été 96
réduite jusqu'à
70%
Groupes de:
• Jupes • Pantalons • Vestons • Camisoles
• T-shirts • Chemisiers
Réduits de
29\$ à 69\$
Cour. jusqu'à 335\$
Venez découvrir ce que la prochaine saison nous amène. Nous vous offrons déjà un tel choix de nouveautés automnales que vous ne pourrez résister à notre PLAN MISE DE CÔTÉ.
Toutes ventes finales
Toutes les taxes sont incluses dans les prix.
Ouvert le dimanche de 12 h à 17 h
PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier, Ste-Foy

CLUB DE GOLF VAL-BÉLAIR
COUPON
2 pour 1
sur droit de jeu rég.
Pour tous, dimanche
du jeudi après 18h
ou
1 adulte et 1 enfant
(6 à 15 ans)
7 jours de 15h à 17h
exp. 31 août 1996
Éclairé le soir
Réservations
845-2222
1250, avenue du Golf,
avant 8h a.m.
7 jours semaine
297710

Jusqu'à
50%
canots
kayaks de rivière
kayaks de mer
vêtements et accessoires
878-3877
108, Amsterdam
Parc industriel
Saint-Augustin
297727
Boutique Boréal Desian | Plaisir Eau Vive

Le Salon de Beauté Automobile
MOUSSE-AUTO
HAMEL
2485, boul. Hamel, bureau 170
(face aux maisons Bonneville)
sur le côté de la bâtisse
681-9556
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 17h
Lavage intérieur et extérieur
Traitement peinture
Prix cour.: 129,99\$ **89,99\$**
Garantie d'un an
Cire
à partir de **49,99\$**
Le samedi
Lavage extérieur **4,99\$**
Shampooing intérieur
Grand ménage intérieur inclus
59,99\$
(10\$ de plus pour camionnette)
VISA
MasterCard
Interac
294422

Avez-vous vu?
SIGNATURE MAURICE TANGUAY
Des magasins uniques, un choix de meubles, d'accessoires décoratifs et d'électroménagers de qualité supérieure, présentés dans un décor distinctif.
Aucuns frais, payable seulement le 12 mars 1997* sur toute la marchandise
SIGNATURE MAURICE TANGUAY
FERMÉ LE DIMANCHE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE JUSQU'AU 4 AOÛT INCLUSIVEMENT.
Distinctement
Québec 7200, Armand-Viau 845-5050
Lévis Complexe Maurice Tanguay 835-9111
Chicoutimi 1990, boul. Talbot 698-4411

Bouchard ne prendra pas le train

Le premier ministre québécois Lucien Bouchard ne prendra pas le « train de l'unité » en Alberta. Le leader souverainiste avait été convié à se joindre à ses homolo-

gues des provinces pour un périple en train le 21 août. L'Albertain Ralph Klein a eu l'idée d'organiser un voyage en train pour montrer au Québec à quel point un Canada uni peut fonctionner. M. Bouchard a indiqué hier qu'il participerait à la conférence mais ne serait pas du voyage en train parce que cela l'obligerait à arriver un jour plus tôt. (PC)

Roula Koudsi a-t-elle quitté le pays?

La confusion régnait hier soir à propos de la Syrienne Roula Koudsi, victime mardi d'un ordre de déportation parce que considérée comme immigrante illégale. Elle

devait quitter le pays mardi soir et retourner dans son pays d'origine, la Syrie, mais le quotidien *Le Devoir* affirme aujourd'hui qu'elle n'aurait pas pris l'avion de la compagnie KLM comme prévu. Une personne, qui ne veut pas être identifiée et qui travaille pour un organisme montréalais promouvant les droits de la personne, a déclaré au *Devoir* que Mme Koudsi a

réussi à s'esquiver avant le décollage de l'avion en se faisant aider de quelques personnes. Autre son de cloche au ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté à Ottawa: hier, en fin d'après-midi, on soutenait que Mme Koudsi était bel et bien partie pour la Syrie, mardi. Pendant ce temps, le gouvernement du Québec affirme qu'il examinera « avec célérité » toute demande qui proviendra de la Syrienne et évoque la possibilité qu'un certificat de sélection du Québec lui soit émis. (PC)

Commandites pour Alliance Québec

Les Canadiens de Montréal, l'Orchestre symphonique de Montréal et le quotidien *The Gazette* ont fourni gratuitement des articles promotionnels ou des billets à Alliance Québec lors d'un récent encan. Ces entreprises se défendent cependant de faire de la politique ou d'appuyer les objectifs politiques d'Alliance Québec, un groupe de pression qui défend les intérêts de la communauté anglo-québécoise. C'est le magazine *The Quebecer*, publié par Alliance Québec, qui remercie chaleureusement dans sa dernière livraison les commanditaires de son encan. Rob Bull, éditeur du magazine *The Quebecer*, a expliqué qu'« Alliance Québec travaille avec les Anglo-Québécois à plusieurs programmes communautaires. Nous ne sommes pas un parti politique mais un groupe parapolitique très représentatif de la communauté anglo-québécoise ». (PC)

L'analyse des eaux de baignade obligatoire?

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, a déclaré hier qu'il envisageait de rendre obligatoire l'analyse des eaux de baignade, étant donné que certains propriétaires de plages publiques refusent de participer à un programme volontaire. Le tiers des 650 plages publiques ne sont pas contrôlées par le ministère de l'Environnement. « Je suis préoccupé par la situation, a-t-il dit. Si les gens ne veulent pas participer, on devrait considérer des mesures qui feraient en sorte qu'ils participeraient. » Pour l'instant, rien n'oblige un propriétaire de plage à participer au programme Environnement Plage. Certains propriétaires se retirent du programme lorsque les inspecteurs découvrent que leurs eaux de baignade sont médiocres ou polluées. Quelques-uns laissent alors leur plage ouverte, sans prévenir leurs clients. (PC)

BROMPTONVILLE Plongeur disparu

Les policiers de Sherbrooke, les pompiers de Bromptonville et de Sherbrooke de même que les plongeurs de la Sûreté du Québec ont uni leurs efforts, hier, en vue de retrouver le corps d'un plongeur qui s'est vraisemblablement noyé dans la rivière Saint-François, à Bromptonville. M. Mario Normandin, âgé de 38 ans, domicilié dans la région de Magog, effectuait un travail de récupération de cuve de béton, dans le bassin d'un barrage, quand il a été emporté par le courant. Cet accident tragique s'est survenu un peu avant 9h30 sur le chantier du barrage qu'érige l'entreprise de Construction Énergie Nouvelle, sur la propriété de la papetière Kruger. M. Normandin aurait été victime de sa témérité puisqu'il aurait décliné l'offre d'être retenue par une corde, estimant que le courant était à peu près inexistant. Les recherches, qui ont été interrompues hier soir, reprendront ce matin. (PC)

WINNIPEG Trois assassinats de motards

Qu'il s'agisse d'une guerre de territoire, d'une opération de « nettoyage » interne ou d'une rivalité entre gangs de motards criminalisés, les corps des victimes s'entassent à Winnipeg. Trois assassinats survenus mardi portent à cinq le nombre des meurtres ou des tentatives de meurtre de motards de la capitale du Manitoba, au cours des trois derniers mois. Stefan Heinz Zurdegg, 24 ans, Thomas Russell Krowetz, 27 ans, et Jason Joseph Gross, 22 ans, ont été découverts baignant dans leur sang dans la maison de banlieue que Krowetz et Zurdegg occupaient dans la partie nord de Winnipeg. Les trois hommes ont été poignardés et possiblement abattus. Des autopsies ont été pratiquées hier. La police avait peu à dire sur les trois victimes et leurs relations avec les Hell's Angels. Elle a toutefois reconnu qu'il était évident qu'il se passait quelque chose dans le milieu des motards. (PC)

Bouclair

DES RABAIS MUR À MUR

TOUTE NOTRE COLLECTION DE **100% COTONS DÉCORATIFS** **DE 20% À 60% DE RABAIS**

TOUS NOS BRISE-BISE

de 30 et 60 cm disponibles en blanc, ivoire et de couleurs

25% DE RABAIS **25% DE RABAIS** **25% DE RABAIS** **NOTRE ENTIERE COLLECTION DE DENTELLES** **150 cm** **274 cm**

TOUTE NOTRE SÉLECTION DE JACQUARDS

Rég. 26,99 m

À **25% DE RABAIS**

TISSUS

Que vous soyez débutant(e) ou couturier(ère) accompli(e), magasinez chez Bouclair, l'endroit idéal pour trouver une sélection incroyable de tissus mode en vogue, un assortiment incomparable d'accessoires de couture et des patrons de grands couturiers renommés à des prix garantis les plus bas. Pour un "look" très personnel, magasinez avec confiance chez Bouclair!

Le plus bas prix **Garanti** sur tout article identique d'un concurrent ou nous vous offrons l'équivalent plus 5%*

Ces articles, ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 13 août 1996 - ou jusqu'à épuisement des stocks. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.

MAINTENANT PLUS DE 50 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

STE-FOY
Place Laurier (Mall Nord)
2 Magasins

VANIER
365, Soumande

CHICOUTIMI
326, boul. Des Saguenéens

RIVIÈRE-DU-LOUP
276, Hôtel de Ville

STE-FOY
990, De Bourgogne

QUÉBEC
Galeries de la Capitale

LEVIS
95, Route Kennedy

RIMOUSKI
36, Montée Industrielle

BEAUPORT
3315, rue du Carrefour

NEUFCHATEL
4100, boul. de L'Avvergne

ST-ROMUALD
990, De la Concorde

JONQUIÈRE
3525, BOUL. ST-FRANÇOIS

HEURES D'OUVERTURE: Nos magasins sont ouverts à compter de 10h du lundi au vendredi, le samedi à compter 9h et le dimanche de 12h à 17h.

Gratuit! Service de Décoration à Domicile
Aucun achat nécessaire! Sans Obligation!
(418) 661-0909

Air Canada devant la cour fédérale

Le commissaire aux langues officielles veut obliger les transporteurs régionaux au bilinguisme

MONTRÉAL (PC) — Le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, en a eu assez devant l'inertie de la Société Air Canada à faire respecter la Loi sur les langues officielles (LLO) chez ces transporteurs régionaux, il est maintenant décidé à s'adresser à la Cour fédérale du Canada.

Les plaintes s'accumulent contre les filiales d'Air Canada depuis plus de quatre ans, toutes reliées à l'impossibilité pour le client de se faire servir dans la langue officielle de son choix. Après avoir lui-même enquêté et conclu que les transporteurs régionaux d'Air Canada sont assujettis à la LLO, et face au refus de ces entreprises d'améliorer leurs performances linguistiques, l'officier de la langue invitera le tribunal fédéral à déterminer à son tour les obligations que leur impose la LLO.

Entre 1992 et 1995, 173 plaintes ont été expédiées au Commissaire concernant Air Alliance, Air BC, Air Nova, Air Ontario et NWT Air. Il les achemina à Air Canada, avec ordre de les soumettre à ses cinq transporteurs et de remédier à la situation. Mais la Société refusa, arguant que les transporteurs, desquels elle possède 100 % des parts, sont des entités juridiques distinctes et qu'elles n'ont pas d'obligations vis-à-vis de la LLO. Au Commissariat, on soutient que les liens existant entre la Société et ses filiales ajoutent aux devoirs linguistiques de ces dernières et rendent Air Canada responsable de l'observation de la Loi.

Le litige a sa source dans la formulation de l'article 25 de la LLO. Selon ce texte, les institutions fédérales — et par

exception, certaines entreprises privées telles qu'Air Canada — doivent voir à ce que « les services offerts au public par des tiers pour leur compte le soient dans l'une ou l'autre des langues officielles (...) ». Les conclusions de l'enquête menée par le Commissaire appuient sa présomption que les plaintes au sujet des filiales sont légitimes et doivent être gérées par Air Canada.

Au Commissariat, on attend les délais réglementaires de réaction des parties impliquées, la Société et les plaignants, pour demander son opinion à un juge de la cour fédérale. La question posée au tribunal visera « à déterminer le statut des transporteurs régionaux à l'intérieur de la structure organisationnelle d'Air Canada, de même qu'à définir les rapports juridiques entre la Société et ses transporteurs régionaux aux termes de la LLO. »



Victor Goldbloom

Transports Québec Québec

APPEL D'OFFRES: Vente par voie de soumissions publiques

DOSSIER No 9-82-02226-1

Terrain vacant d'une superficie de 3551,4 mètres², portant le numéro de lot P-378 du cadastre officiel de Paroisse de Beauport, situé dans la municipalité de Beauport.

Valeur estimée: 130 000 \$

Toute offre, pour être valide, doit être présentée sur le formulaire de soumission compris dans chacun des dossiers d'appel d'offres. On peut obtenir un dossier, en indiquant son numéro, au coût de 15 \$; ce montant, qui inclut les taxes et qui n'est pas remboursable, est payable en espèces ou encore par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances.

Pour se procurer les dossiers, s'adresser à: Ministère des Transports du Québec, Activités immobilières, 5833, boul. Pierre-Bertrand, Québec (Québec) G2K 1K7.

L'ouverture des soumissions aura lieu au cours d'une assemblée publique tenue le 22 août 1996, à 14 h, à l'adresse indiquée précédemment.

Le ministre des Transports se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres pour l'un ou l'autre des dossiers en tout temps avant l'adjudication et ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre, Yvan Demers, ing.

DONS DE LA SOLIDARITÉ
1-800-592-7649
LE SOLEIL

Avis de demande de dissolution
SOYEZ AVISÉS que la compagnie **LES ENTREPRISES CLAUDE ET DENISE ROBICHAUD INC.** demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Beauport, 6 août 1996.
Jean-François Morin, procureur

la Baie
CORRECTIONS
Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter aux cahiers publicitaires de la Baie, en vigueur en août 1996.
Réclame rayonnante (roto 7-2)
Page 5, Article 6. Retard de livraison.
Page 19. Tous les fauteuils. On aurait dû lire: en vigueur du mercredi 7 août au dimanche 11 août.
Page 19. Article 7. On aurait dû lire: bergère à dossier, siège et appuie-bras en cuir.
Genre Maison (roto 7-2A)
Dos de cahier. Article 4. Photo erronée.
Solde d'un jour (roto 7-2B)
Page couverture. Article 4. N'inclut pas les pantoufles du rayon des colants fins.
NOTRE CLIENTÈLE VOUDRA BIEN EXCUSER CES ERREURS ET CONTRETEMPS.

appel d'offres
Gouvernement du Québec
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE
Le ministère de l'Environnement et de la Faune requiert des soumissions pour la réalisation de travaux de pompage et d'élimination d'eau contaminée contenue dans des lieux d'entreposage temporaire (LET) situés sur le site «Le Vidangeur de Montréal limitée» à Mascouche.
OBTENTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
Les documents d'appel d'offres seront en vente à partir de 9 heures le 8 août 1996 au 6255, 13e Avenue, salle 1,04, Montréal (Québec) H1X 3E6 auprès de madame Francine Rochefort.
Prix des documents: 20\$ (non remboursable) payable en argent comptant, par chèque ou par mandat postal.
RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions doivent parvenir au 6255, 13e Avenue, salle 1,04, Montréal (Québec) H1X 3E6 au plus tard le 6 septembre 1996 à 15 heures, heure en vigueur localement, à l'attention de monsieur Pierre Tétreault.
L'ouverture des soumissions s'effectuera à la salle 1,05 de cette même adresse, sera publique et suivra la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des soumissions.
FURNISSEURS ADMIS À PRÉSENTER UNE SOUMISSION
Seuls sont admis à présenter une soumission les fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Canada et qui ont réquisitionné les documents d'appel d'offres en leur nom auprès du Ministère.
GARANTIE DE SOUMISSION
Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission:
• au montant forfaitaire de trente cinq mille dollars (35 000\$), si la garantie est sous la forme d'un cautionnement de soumission;
ou
• au montant forfaitaire de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$), si la garantie est sous forme de chèque visé ou sous une autre forme prescrite aux documents d'appel d'offres.
LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER NI LA PLUS BASSE NI AUCUNE DES SOUMISSIONS REÇUES.
Le sous-ministre, Jean Pronovost

Société d'énergie de la Baie James
APPEL D'OFFRES N° 1A1-988-V-22
DISPOSITION D'UNITÉS MODULAIRES À DUPLANTER, LG 3, LG 4 ET LA 1 ET NETTOYAGE DES SITES D'ENTREPOSAGE
Prix du document: 75 \$ toutes taxes incluses.
Garantie de soumission: 30 000 \$
Date et heure limites de réception des soumissions: LE JEUDI 22 AOÛT 1996 À 15 H 30, HEURE DE MONTRÉAL
Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:
Société d'énergie de la Baie James SERVICE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
22e étage
500, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1Z9
Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.
Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec M. Guy Laperle au (514) 879-6700.
Michel Déry
Chef de service
Approvisionnement et Services

appel d'offres
SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous
Société d'habitation du Québec
PROJET NO: 50111 LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC pour la COOPÉRATIVE D'HABITATION L'AMITIÉ DE NICOLET demande des soumissions pour des travaux de remplacement complet du parement extérieur d'un ensemble d'habitation comprenant seize (16) logements dans la municipalité de NICOLET, circonscription électorale de Nicolet-Yamaska, selon un contrat à forfait. La durée maximum des travaux sera de huit (8) semaines.
CONDITIONS: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1).
INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous les renseignements en s'adressant à Monsieur Jean Larocque, architecte, chargé de projet, tél. (418) 643-2338, ainsi que le dossier de soumission complet en s'adressant à Monsieur JEAN-MARIE GARNEAU à compter du 12 août 1996, au bureau de la Société d'habitation du Québec, 1054, rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Édifice Marie-Guyart, Québec (Québec) G1R 5E7, tél. (418) 656-7841, FAX (418) 643-7162, contre un dépôt non remboursable de vingt dollars (20\$) toutes taxes incluses, sous forme de chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Heures d'ouverture du bureau: 8h30 à 12 heures et 13 heures à 16h30.
GARANTIE DE SOUMISSIONS: Sous forme de cautionnement équivalant à 10% du montant de la soumission, ou de chèque visé, de mandat, de traite bancaire, de lettre de garantie irrévocable conforme aux conditions prévues dans les «INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES» ou d'obligations payables au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, équivalant à 5% du montant de la soumission. Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date fixée pour le dépôt des soumissions.
CLÔTURE DES SOUMISSIONS: À quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le 29 août 1996, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Québec, de la Direction générale des programmes et des immeubles, sis au 1054, rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Édifice Marie-Guyart, Québec (Québec) G1R 5E7, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
CONSULTATION DES DOCUMENTS:
- Association régionale de l'APCHQ de Sherbrooke
- Société d'habitation du Québec
N.B. Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.
AVIS AUX SOUS-TRAITANTS:
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 22 août 1996 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.
Le Secrétaire de la Société d'habitation du Québec
Me Jean-Luc LESAGE, avocat
Québec

EN BREF

Ses chatons lui sauvent la vie

Une femme de Blainville doit la vie à ses deux chatons qui l'ont réveillée en lui sautant en plein visage alors qu'un incendie faisait rage dans sa maison, hier matin. Gaétane, 34 ans, qui préfère ne pas dévoiler son nom de famille à cause du métier spécial qu'elle exerce, a acheté cette vieille maison il y a six mois. Elle y vit en compagnie de ses deux filles Caroline, 13 ans, et Marylène, 15 ans, qui passent toutefois la semaine en compagnie de leur père. Les flammes ont éclaté dans le plafond du sous-sol et seraient attribuables à une défectuosité électrique. Les deux chatons héros de cette affaire, Mala et Maillé, sont âgés de six semaines et avaient été acquis par Gaétane il y a seulement trois semaines, cédant aux pressions de ses deux filles. (PC)

Depuis quatre ans, les plaintes abondent contre Air Canada

In Memoriam

En respect à la mémoire de monsieur Marcel Latulippe, président-fondateur du Magasin Latulippe, le magasin sera fermé samedi 10 août 96 toute la journée. Les funérailles se tiendront à l'Église des Saints-Martyrs-Canadiens à 14 heures.



Monsieur Marcel Latulippe 1917-1996

LATULIPPE



AVENTURE ELECTRONIQUE
Visitez notre site Internet: www.a-b.com
NE PAYEZ RIEN AVANT
6 MOIS SUR-TOU!
Sur produits à prix régulier, incluant la liquidation.
S.A.C. Ne payez que les taxes. Chaque offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin.

12 MOIS OU 6 MOIS
Sur AUDIO, TÉLÉVISEURS & CAMÉSCOPES
de 599\$ et plus.

MEILLEURS PRIX GARANTIS

AST COMPUTER
PENTIUM 100MHz
AVANTAGE 624
• Processeur Intel® Pentium 100MHz
• Mémoire 16Mo • Disque dur 1.2 Gb
• Lecteur CD-ROM 6x
• Fax/modem 28.8 • 256K cache
• MONITEUR 15" de AST INCLUS
• GARANTIE 3 ANS

Canon
IMPRIMANTE COULEUR BUBBLE JET™ BJC 210
• Résolution 360 ppp
• LOGICIELS CANON CREATIVE: HALLMARK CONNECTIONS, EVERYDAY GREETINGS, CRAYOLA ART, STATIONARY STORE, STICKER & LABEL STORE et PATTERN MAKER.
Rég.: 2699\$

Impression sur papiers spéciaux:
• Décalcomanie pour T-shirt
• Feuilles de tissus
• Papier couché
• Films & Transparents
RABAIS 100\$

2599\$

MITSUBISHI
TUBE-IMAGE À TEINTE FONCÉE
20" STÉRÉO
• Synchronisation de 181 canaux à auto-programmation
• Mémoire Quick View
• Sous-titrage en mode sourdine
• Menus multilingues à l'écran
• Haut-parleurs avant
Rég.: 449\$
RABAIS 100\$

MAGNÉSCOPE VHS
4 TÊTES HI-FI STÉRÉO
Jusqu'à épuisement des stocks. Peut être un démonstrateur.
• VCR plus
• Télécommande universelle
Rég.: 399\$
RABAIS 101\$

298\$

JVC
VISEUR COULEUR
CAMÉSCOPE VHS-C
• Hyper zoom 12x à vitesse variable
• Programme AE avec effets spéciaux
• Montage par assemblage ailette
Rég.: 749\$
RABAIS 60\$

689\$

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

QUÉBEC PLACE LEBOURGNEUF 5500 boul. Des Gradins (418) 628-5500
LÉVIS LES GALERIES CHAGNON 300 Côte du Passage (418) 835-5500
CHICOUTIMI 394 boul. Des Saguenéens (418) 698-3940

La toxicomane enceinte ira en appel

WINNIPEG (PC) — L'avocat qui représente une femme enceinte à qui la justice a ordonné de se soumettre à un programme de désintoxication s'adressera à la cour d'appel du Manitoba aujourd'hui pour tenter d'obtenir sa libération.

David Phillips n'a pas réussi hier à convaincre le juge Perry Schulman, de la cour du banc de la reine, d'entendre une motion qui remettrait la femme en liberté pendant qu'elle se pourvoit en appel de la décision du juge qui l'oblige à subir le traitement.

Mardi, le juge Schulman a confié la femme de 22 ans aux soins d'une agence des services sociaux de Winnipeg au Health Sciences Centre, où elle se trouve actuellement dans une unité de désintoxication.

L'agence s'était adressée aux tribunaux pour protéger l'enfant qui portait la femme des effets secondaires potentiellement dangereux découlant de l'assuétude de cette dernière à la colle

et aux solvants hallucinogènes qui peuvent conduire à quelque chose similaire au syndrome d'alcoolisme foetal.

Me Phillips souhaite que l'ordre soit suspendu jusqu'à ce que l'appel de la femme soit entendu. Le juge Schulman a refusé hier d'entendre la motion de Me Phillips parce qu'il n'aimait pas la façon dont ce dernier l'avait présentée. D'après le magistrat, il y manquait certains éléments.

« Lorsque vous serez prêt à présenter cette motion de façon sérieuse, vous me le ferez savoir », a dit Me Phillips le juge visiblement irrité avant de quitter la salle d'audience. L'avocat a déclaré par la suite que sa motion serait entendue par la cour d'appel aujourd'hui.

Il a déjà interjeté appel de la décision du juge Schulman, bien que les raisons écrites du magistrat ne soient attendues qu'au début de la semaine prochaine. L'appel ne peut être entendu sans que les raisons écrites ne soient connues.

Rien de reluisant

La bloquiste Francine Lalonde critique le bilan des libéraux en matière de création d'emplois

■ OTTAWA (PC) — Les libéraux n'ont aucune raison de se vanter car leur bilan en matière de création d'emplois n'a rien de reluisant, a soutenu hier la critique bloquiste Francine Lalonde.

Le premier ministre Jean Chrétien a réitéré hier que son gouvernement était sur la bonne voie car il avait créé 600 000 emplois depuis 1994, soit plus que la France, l'Italie, l'Allemagne et la Grande-Bretagne réunies. Il n'y a donc pas lieu de modifier sa stratégie d'emploi axée sur la lutte au déficit, a-t-il fait valoir.

Pour Mme Lalonde, toutefois, ce tableau cache une partie de la vérité car les travailleurs « découragés » ne figurent pas dans les chiffres officiels de chômage. De plus, a-t-elle ajouté au cours d'un entretien téléphonique, les conservateurs du gouvernement de Brian Mulroney avaient créé pour la même période 788 000 emplois.

« Quand il se pète les bretelles, il y a des chiffres qu'il faut regarder et il y a la réalité qu'on voit dans nos comptés. »

Lundi, le ministre du Développement des ressources humaines, Doug Young, a qualifié « d'aberration » la remontée du taux de chômage à 10 % en juin. Le premier ministre Chrétien, lui, parlait de « surprise passagère ».

« Ça reste à voir, a poursuivi tout de go Mme Lalonde. Même sans ça, ils n'ont pas d'affaires à se péter les bretelles. Il y a quelque chose d'un peu outrageant quand un gouvernement a l'air satisfait de cette performance, lorsqu'on voit le nombre de personnes qui ont quitté le marché du travail. »

Chez les réformistes, la députée calgarienne Deborah Grey a accusé les libéraux d'avoir fait la sourde oreille aux demandes de la population qui, selon elle, souhaite une baisse des taxes et des impôts.

Pour M. Chrétien, le rôle du gouver-



Jean Chrétien envoie la main à des touristes en quittant la Colline parlementaire, hier, après une rencontre du caucus fédéral.

nement doit se limiter à établir un climat favorable à l'investissement et à la création d'emplois. C'est le secteur privé qui doit être le moteur de l'économie, a-t-il répété aux journalistes.

Dans cette perspective, la baisse des taux d'intérêt demeure le meilleur moyen de stimuler la création d'emplois, a-t-il précisé au cours d'un point de presse à l'entrée de la réunion du caucus libéral.

« Les taux d'intérêt baissent. Il n'y a rien qui crée plus d'emplois que des taux d'intérêt bas parce que cela permet aux investisseurs de se procurer de la machinerie. Les choses coûtent moins cher, donc cela permet aux jeunes de s'acheter une maison, de réduire leur hypothèque. C'est comme ça que les emplois sont créés. »

M. Chrétien penche en faveur d'un autre programme de renouvellement des infrastructures mais il se bute au refus de certaines provinces qui n'ont pas les sous pour le financer. Les municipalités semblent être d'accord mais M. Chrétien cherche

une formule qui plaira à tous, question d'équité, a-t-il précisé.

Le premier ministre a reconnu que l'opinion publique n'était pas convaincue des efforts de création d'emplois du gouvernement, comme en fait foi un sondage Angus Reid publié cette semaine. Quelque 59 % des Canadiens interrogés indiquaient que le gouvernement devrait se concentrer sur la création d'emplois au détriment de la lutte au déficit. « Dans une économie de marché, ça ne fonctionne pas comme ça. Nous, on est obligé de couper des emplois au sein de la fonction publique pour contrôler le déficit. »

À un an près d'une autre élection fédérale, plusieurs députés libéraux sont d'avis que le bilan du gouvernement en matière de création d'emplois est très respectable, mais le message ne passe pas, a déploré le président du caucus national, Joe Fontana.

Dans cet esprit, un nouveau document expliquant la stratégie d'emploi du gouvernement sera distribué aux députés de tous les partis politiques.

GRATUIT Bon d'achat de 25\$ applicable sur marchandises audio-vidéo de 200\$ et plus!

ORDINATEUR

PROMOTION DES 21 ET 29 JUILLET 1996
5 JOURS SEULEMENT. Quantité limitée.

PROCESSEUR PENTIUM 133 MHz

- CARTE INTEL CHIPSET TRITON
- 256K PIPELINE BURST CACHIE
- 32 Mo. RAM
- DISQUE RIGIDE 1.2 GIG
- CARTE VIDEO 1 MR MPEG TRIDENT
- MONITEUR 14 po. SVGA
- CD-ROM 8X
- CARTE DE SON 16 BITS
- HAUT-PARLEURS 60 WATTS
- LECTEUR 3.5 po
- MINI-TOUR
- WINDOWS 95 FR CD
- CLAVIER FR. WIN 95

Seulement **1999\$** ou **8126\$** par mois

La clef de sol
600, Belvédère
687-4545

ATELIER DE RÉPARATION sur place

STORES VERTICAUX! HORIZONTALS! STORES PLISSÉS! TOILES de FENÊTRES!

Le plus grand manufacturier de stores au Québec

LE MARCHÉ DU STORE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER Établie depuis 1954

...vous **GARANTI LES PLUS BAS PRIX!**



• **15,000** STYLES et COULEURS DE STORES,

• PRÊTS EN MOINS DE **24 HEURES**

• DIRECTEMENT DU PLUS GRAND **FABRICANT**



ET TOUS NOS PRODUITS SONT **GARANTIS à 100%**

QUE VOUS VENIEZ DE 100 MILES OU DE 100 PIEDS, ÇA VAUT LE DÉPLACEMENT!

Avec ce coupon: **5\$** RISTOURNE «ESSENCE» ...AVEC TOUT ACHAT DE 20\$ OU PLUS!

Expiration: Samedi, le 24 août Avec ce coupon, vous obtiendrez une ristourne de 5\$, réduit de votre facture. Une seule ristourne par jour, par client. Cette offre n'est pas monnayable.

LE MARCHÉ DU STORE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER Établie depuis 1954

Succ. **265 boul. Wilfrid-Hamel • 687-0053**
No. 18 A VANIER, angle rue Du Pont Scott (en face de l'hôpital Christ-Roi)

40 SUPER MAGASINS ...donc un près de chez vous!

La moitié des infractions ont trait à l'affichage unilingue anglais

L'Office de la langue française vérifie les plaintes dans trois centres commerciaux

QUÉBEC (PC) — Lorsqu'ils se sont rendus vérifier les plaintes des anglophones dans trois centres commerciaux de l'Ouest de Montréal, les inspecteurs de l'Office de la langue française ont constaté 142 infractions dont la moitié ayant trait à l'affichage unilingue anglais.

C'est le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, qui a apporté ces précisions, hier, avant la réunion du conseil des ministres.

Les trois centres commerciaux visités et qui ont fait l'objet des protestations des membres du groupe de Howard Galganov au cours des dernières semaines sont le Fairview, le Cavendish et le Centre Rockland.

Mme Beaudoin a par ailleurs confirmé que l'Office de la langue française a effectivement enregistré pas moins de 3500 plaintes depuis que le gouvernement a décidé de ne pas permettre l'affichage unilingue anglais au printemps dernier et de faire respecter la loi 101.

« Lorsqu'on a vérifié les plaintes de M. Galganov, a-t-elle affirmé, on s'est aperçu qu'il y avait 142 infractions, dont 51 % touchaient l'unilinguisme anglais. Ils nous ont donné des idées là aussi. L'Office est allé visiter les centres commerciaux Fairview, Cavendish et Rockland et on s'est aperçu qu'il n'y avait pas trop de français (dans l'affichage), mais plutôt trop d'anglais. »

L'Office de la langue française s'est aussi occupé en priorité de la situation à la station de ski de Mont-Tremblant où l'affichage unilingue anglais était aussi présent.

« Il est vrai, a-t-elle dit, qu'on s'en va vers 3500 plaintes, ce qui est énorme, mais c'est quand même un retour à ce qu'on a connu à la Commission de la protection de la langue française lorsqu'elle existait en 1991-1992. »

APPLICATION DE LA LOI 101

La ministre a rappelé que le gouvernement a décidé d'augmenter de cinq millions \$ le budget de l'ensemble des organismes chargés de faire appliquer la loi 101 et de recréer la Commission de la protection de la langue française.

Mme Beaudoin a de plus rectifié les dernières informations voulant qu'il n'y ait que trois conseillers de l'Office affectés à la surveillance et au traitement des plaintes. « Il s'agit plutôt d'une vingtaine de personnes, a-t-elle dit, qui ont été autorisées par l'Office et qui remplissent une autre fonction, en attendant la création de la Commission de protection et qui entreront en fonction le 12 août. »

Lors de l'abolition de la Commission de la protection de la langue française, seulement trois de ses 37 inspecteurs avaient été récupérés par l'Office, ce qui a fait en sorte, selon la ministre, que la loi n'était pas vraiment appliquée.

Mme Beaudoin a précisé que 90 % des plaintes se règlent de gré à gré et c'est pour cela que le processus de résolution semble un peu long. Actuellement les délais peuvent atteindre près de six mois et la ministre souhaite que le traitement des plaintes puisse se faire « dans un mois ou deux ».

LE MONDE

Belgrade
et Zagreb
font la paix

ATHÈNES (d'après Reuter et AFP) — Le président de la Fédération yougoslave Slobodan Milosevic et son homologue croate Franjo Tudjman sont parvenus, hier, à un accord de reconnaissance mutuelle qui devrait jouer un rôle crucial dans le retour de la paix en Bosnie.

L'accord sera scellé à la fin du mois à Belgrade par les ministres des Affaires étrangères serbe et croate.

Leur communiqué conjoint, émis à l'issue de leur rencontre à Athènes, aborde aussi le problème des querelles territoriales, en Slavonie et à Prevlaka, des questions d'ordre humanitaire, ainsi que la volonté de resserrer les liens économiques.

La péninsule de Prevlaka est située à l'entrée de la baie de Boka Kotorska, au Monténégro. Elle faisait partie des revendications territoriales qui avaient jusqu'alors empêché les deux pays de reconnaître leurs frontières.

Avec la bénédiction de ses alliés occidentaux, le premier ministre grec Costas Simitis avait organisé la rencontre entre les deux dirigeants des Balkans dans un hôtel de luxe des environs d'Athènes.

Selon des diplomates, il lui aura fallu 25 jours d'intenses négociations secrètes pour arranger l'entrevue.

La Croatie a proclamé son indépendance de la Yougoslavie en 1991 et a ensuite mené une sanglante lutte contre sa minorité serbe, qui bénéficiait de l'appui de la Serbie.

Les relations entre les deux plus puissantes nations de l'ex-fédération des Balkans sont depuis très tendues. Les médiateurs de l'Union européenne sont parvenus, mardi, à éviter une crise majeure dans la région en négociant un accord entre Musulmans et Croates de Bosnie pour le partage du pouvoir au sein du conseil municipal de Mostar.

Le gouvernement de Franjo Tudjman est considéré comme le principal soutien des Croates de Bosnie et celui de Slobodan Milosevic comme celui des Serbes de Bosnie.

Ce sommet est sans précédent. Aussi l'annonce de la rencontre (à Vouliagmeni, 20 km au sud d'Athènes), faite simultanément à Belgrade et Zagreb, a-t-elle quelque peu surpris, d'autant qu'aucun signe ne donnait à penser que la communauté internationale — les États-Unis en particulier — poursuivait ses pressions sur les deux hommes.

Washington a toujours considéré la normalisation entre Belgrade et Zagreb comme la clef de voûte de la stabilité de la région.

La RFY et la Croatie sont les seuls pays issus de l'ex-Yougoslavie à ne s'être pas reconnus à ce jour. Le processus a surtout été freiné par Belgrade, qui a invoqué régulièrement le problème de la Slavonie orientale, celui de Prevlaka et le refus de Zagreb de reconnaître la RFY comme « l'État continuateur » de l'ex-fédération.

Les Tchétchènes
reprennent Grozny

■ GROZNY (AFP et NYTNS) — Dans une véritable gifle au président russe Boris Eltsine qui doit prêter serment à la tête de l'État demain, les indépendantistes tchétchènes ont gagné du terrain au centre de Grozny, au second jour de leur offensive contre la capitale tchétchène que les Russes avaient reprise en février 1995 au terme de deux mois de bombardements massifs.

Après avoir capturé deux stations militaires et pris le contrôle de la centrale téléphonique de la ville, les séparatistes, oeuvrant en petits groupes de 10 à 20 soldats, ont resserré l'étouffement des bâtiments gouvernementaux, que les Russes contrôlaient toujours, cependant.

Invisibles dans les rues abandonnées aux rebelles, les soldats russes semblaient bloqués à l'intérieur des bâtiments administratifs.

L'ex-ministre russe de la Défense, Pavel Gratchev, « avait dit qu'il pouvait prendre Grozny en deux heures. Nous, nous l'avons fait », a lancé, triomphant, le commandant d'un petit groupe de combattants.

Un responsable du ministère de l'Intérieur du gouvernement tchétchène pro-russe a reconnu que les forces russes étaient en situation très difficile. La situation est « extrêmement compliquée, a-t-il indiqué à l'agence

Interfax. Les indépendantistes, après avoir regroupé leurs forces, attaquent les quartiers du centre de Grozny et le quartier administratif. »

Dans deux hôpitaux de la ville, on comptait 10 morts civils et une cinquantaine de blessés. Les médecins indiquaient que les conditions très difficiles ne leur permettaient de traiter que les blessés les plus graves. Dans la cour de l'hôpital, les familles des morts les enterraient dans des tombes de fortune, selon la coutume tchétchène qui veut que l'on enterre les morts immédiatement.

Le porte-parole du gouvernement indépendantiste, Movladi Oudougov, a affirmé que les combattants indépendantistes se préparaient maintenant à la « deuxième phase » de leur offensive contre Grozny, sans préciser en quoi elle consistait.

Les troupes russes, regroupées à l'extérieur de la capitale, semblaient

hésiter à intervenir. Jusqu'à présent, l'armée fédérale n'a pas directement pris part aux combats. Selon un porte-parole du commandement fédéral, les troupes russes préparent une contre-offensive, mais l'opération a été retardée afin de minimiser les pertes.

INVESTITURE
PRÉSIDENTIELLE

Cette offensive, la plus importante depuis mars, jette une ombre sur l'investiture de Boris Eltsine, qui entame officiellement demain son second mandat à la présidence de la Russie.

Le Kremlin mettait par ailleurs la dernière main au programme de la cérémonie de prestation de serment, déjà considérablement allégée pour peser le moins possible sur un président convalescent.

L'administration présidentielle a eu ordre au dernier moment d'organiser la cérémonie non pas à l'extérieur, sur la célèbre Place des Cathédrales, mais à l'intérieur, dans la grande salle du Palais des Congrès du Kremlin.

Les indépendantistes ont repris mardi l'offensive en attaquant Grozny et la ville d'Argoun, 3e ville de Tchétchénie à 15 km à l'est de Grozny, après un mois de bombardements russes.

VIE SUR MARS
La NASA
met de
l'eau dans
son vin

WASHINGTON (d'après AFP et NYTNS) — L'annonce spectaculaire de la découverte d'une éventuelle forme de vie primitive il y a plus de trois milliards d'années sur Mars a été rapidement tempérée hier par les auteurs mêmes de l'étude.

« La NASA a fait une découverte surprenante qui tendrait à indiquer qu'une forme primitive de vie microscopique peut avoir existé sur Mars », avait révélé l'administrateur de l'agence spatiale, M. Daniel Goldin.

Hier, les auteurs de l'étude publiée par la revue *Science* utilisaient les mots « faisceaux de preuves », « ensemble » de phénomènes allant dans cette direction, « interprétation raisonnable »...

Ils ont autopsié un morceau de la météorite Allan Hills 84001, tombée dans l'Antarctique il y a 13 000 ans.

« Nous avons ouvert la porte un tout petit peu », a affirmé M. Goldin, tout en soulignant que les résultats de l'étude n'étaient pas « décisifs ».

Les auteurs du rapport ont aussi refusé de dire qu'ils avaient trouvé une « preuve » de la présence d'une vie, parlant plutôt de « phénomènes allant dans cette direction ».

Le principal auteur, David McKay, du centre spatial Johnson de la NASA à Houston (Texas), a déclaré qu'une « interprétation raisonnable des éléments de preuve tendait vers une activité biologique » et a reconnu que c'était un « dossier controversé ».

De son côté, M. Everett Gibson, scientifique de la NASA, a indiqué qu'il fallait « huit conditions pour qu'il y ait une preuve crédible d'une vie passée dans des échantillons géologiques ». « Nous répondons à un grand nombre de ces conditions », a-t-il noté.

Les auteurs de l'étude avaient admis qu'une observation de la chimie, de la minéralogie et de la texture des carbonates de la météorite avaient permis d'établir que tous les éléments recueillis, pris individuellement, pouvaient être expliqués par des causes non biologiques.

Par contre, écrivaient-ils, « en les considérant ensemble (...) nous avons conclu que (ces phénomènes) étaient le signe prouvant qu'il y a eu autrefois une vie primitive sur Mars ».

MISSIONS VIKING

La NASA avait fait atterrir sur Mars il y a 20 ans deux sondes Viking, à la recherche d'une éventuelle trace de vie sur la « planète rouge ». Mais les savants, malgré quelques espoirs dus à des réactions chimiques « simulantes » la présence d'organismes vivants, ont « conclu qu'ils n'avaient trouvé aucune preuve de vie sur Mars », a récemment dit Gerald Soffen, un des responsables du Projet Viking.

La mission Viking avait par contre mis en évidence que tous les éléments essentiels à la vie sur Terre — carbone, azote, hydrogène, oxygène, phosphore — se trouvaient sur la planète rouge. Les sondes avaient également confirmé la présence d'eau sous forme de vapeur et de glace.

Les scientifiques réunis hier à la NASA ont souligné que de l'eau pouvait exister encore sous la croûte du sol martien et que si l'on pouvait creuser en profondeur, on trouverait peut-être encore des organismes vivants.

Toutefois, comme l'avait noté avec malice l'administrateur de la NASA à propos de la découverte rapportée dans *Science*, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait eu sur Mars des « petits hommes verts ».

EN BREF

Soutien-gorge utile

Mary Thompson, réputée être la doyenne américaine, est morte d'une crise cardiaque la semaine dernière à l'âge de 120 ans dans un hôpital d'Orlando, en Floride, État où elle a passé presque toute sa vie. Elle laisse deux maris et huit de ses 10 enfants. Les autorités ignorent la date exacte de sa naissance, mais affirment être en mesure de prouver que Mary était en vie le 27 mars 1876, date qui est devenu son anniversaire. « Elle n'a jamais fumé et elle portait toujours un revolver » 22 dans son soutien-gorge, selon Patricia Symons, l'épouse d'un de ses sept petits-enfants. (AFP)

Radis suspects au Japon



Des journalistes japonais s'affairent à photographier les fameux radis d'une ferme de Habikino qui pourraient être à l'origine des intoxications alimentaires massives survenues dans l'ouest du pays qui a déjà fait neuf morts et affecté 9000 personnes dans l'archipel.

ESPAGNE

Inondation dans un
camping: 26 morts

BIESCAS, Espagne (AFP) — Au moins 26 personnes sont mortes et plus de 80 ont été blessées hier soir dans des inondations qui ont dévasté un camping de Biescas dans les Pyrénées aragonaises, tout près de la frontière française.

Cette nuit, plus de huit heures après la catastrophe, les opérations de secours se poursuivaient dans et autour du camping *Las Nieves* (« Les Neiges ») fréquenté par quelque 800 estivants au moment du drame.

Le bilan définitif ne devrait être connu qu'aujourd'hui car il y a apparemment encore des disparus parmi les campeurs, ont indiqué les services de secours.

La tragédie s'est produite en début de soirée lorsque des torrents d'eau, de boue et de pierres, provoqués par des pluies diluviennes, ont dévalé la montagne pour s'abattre sur le camping situé juste au pied.

« C'est dantesque. Des gens sont accrochés aux arbres au milieu des torrents formés par les pluies », a raconté un témoin à une radio quelques instants après la catastrophe.

« Nous sommes dans une mer d'eau et de boue », affirmait un autre témoin. « Nous avons été complètement surpris par la trombe d'eau car rien ne l'annonçait. Je n'avais jamais vu ce-

la », soulignait-il.

D'autres campeurs ont affirmé avoir vu de nombreux corps littéralement emportés par les flots.

Signe de l'extrême violence des torrents de boue, des dizaines de voitures et caravanes ont été transportées sur près d'un km alors que le camping était submergé par plus d'un mètre d'eau. Des automobiles circulant sur une route voisine ont aussi été endommagées.

Les trombes d'eau, qui ont continué à tomber pendant une bonne partie de la nuit, rendant encore plus difficiles les opérations de secours, ont aussi coupé d'autres routes, isolant plusieurs localités de la région. Ce matin, on ne signalait toutefois pas d'autres victimes que celles du camping.

L'identification des personnes décédées sera longue, car vêtues de simples tenues d'été, elles ne portaient pas de documents sur elles.

Plusieurs centaines de personnes ont été mobilisées pour les secours: pompiers, équipes de la Croix-Rouge, Gardes civils, policiers et même soldats d'une unité de l'armée.

Cette catastrophe est la plus grave de ce type survenue en Espagne depuis août 1983 quand des inondations avaient fait 50 morts et des dégâts considérables au Pays basque.

ULSTER

Londres sert la vis aux
marcheurs loyalistes

BELFAST, Irlande du Nord (AFP) - Le gouvernement britannique a décidé hier d'interdire l'accès aux remparts de Londonderry, à la marche protestante de samedi des « Apprentice Boys », pour prévenir de nouvelles violences intercommunautaires.

Annoncée par le ministre à l'Irlande du Nord Sir Patrick Mayhew, la fermeture de ces remparts — 400 mètres qui surplombent le quartier catholique du Bogside — montre la détermination de Londres à éviter les tergiversations, après l'échec de plusieurs réunions de conciliation ces deux dernières semaines entre les communautés catholique et protestante.

Londonderry accueille ce week-end plus de 10 000 protestants et 180 fanfares, membres des Apprentice Boys venus de tout l'Ulster pour le traditionnel défilé du 10 août. Il commémore l'acte de 13 jeunes gens, les « Apprentis », qui avaient fermé les portes de la cité lors du siège de la ville en 1689 par Jacques II le Catholique.

En juillet, la Royal Ulster Constabulary (RUC-la police d'Ulster) avait été critiquée après avoir interdit une marche protestante avant de changer d'avis et l'autoriser, ce qui avait mis le feu aux poudres dans la province. Une semaine de violences s'était soldée par un mort et 341 blessés.

Sir Patrick a précisé, en conférence

de presse à Belfast, que cette décision avait été prise « sur les conseils du chef de la RUC Sir Hugh Annesley ». La fermeture à toutes les manifestations et processions de l'accès des remparts, prenait effet hier soir.

La fermeture des remparts est un retour à la situation d'il y a deux ans. De 1969, année de l'éclatement des troubles nord-irlandais, jusqu'à 1994 et les cessez-le-feu de l'IRA et des milices protestantes, les remparts étaient en effet purement et simplement interdits d'accès pour éviter toute friction.

« Nous ne pouvons simplement permettre une répétition de la violence telle que nous l'avons déjà vue » en juillet, a dit Sir Patrick Mayhew, estimant que la décision de fermer les remparts était « équilibrée ».

« Elle permet aux Apprentice Boys de commémorer leur longue association historique le long des murs et également elle évite la partie la plus contestée de la marche », celle des remparts.

Sir Patrick a cependant laissé une porte ouverte aux tentatives de conciliations en indiquant que « si les communautés catholique et protestante se mettent d'accord d'ici à demain sur la manière dont pourraient défilé les « Apprentice Boys » sans provoquer de violences, alors l'ordre de fermeture sera retiré ».



Plus de
25 MILLIONS
DE DOLLARS
en inventaire et plus de
625 EMPLOYÉ(E)S
formé(e)s pour bien
vous servir.

AUCUNS FRAIS, COMMENCEZ À PAYER LE 12 MARS 1997 SUR TOUTE LA MARCHANDISE*

19
pi cu

1199⁹⁵\$

Réfrigérateur (175028)

- 19 pieds cubes
- **Modèle de luxe**
- 1/2 tablette de verre ajustable et coulissante
- **Balconnets ajustables dans la porte**
- Serpentin incorporé
- Porte réversible

959⁹⁵\$

Cuisinière (163258)

- Dessus en vitrocéramique
- **Éléments radiants**
- Nettoyage facile
- Tête en verre
- Néon dans la tête
- **Minuterie électronique**
- 2 prises de courant
- Automatique de cuisson

Plus de 500
congélateurs de toutes
les grandeurs
en stock

à partir de

279⁹⁵\$

Wood's
Danby®

KitchenAid*

**VENEZ VOIR LES NOUVEAUX
LAVE-VAISSELLE KITCHEN AID AVEC
INTÉRIEUR EN ACIER INOXYDABLE**

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente.
Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.
Cartes de crédit acceptées.

TANGUAY

**OUVERT
LE DIMANCHE
DE MIDI À 17H00**

7 MAGASINS, Plus de 300 500 pieds carrés de meubles, d'électroménagers et d'électronique.

- | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|---|--|
| LÉVIS:
5720, boul.
Étienne-Dallaire
(418) 833-4511 | BEAUPORT:
535, boul.
Ste-Anne
(418) 667-6282 | LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ornière
(418) 871-4411 | TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul.
des Récollets
(819) 373-1111 | POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Sainte-Anne
Cté de Rimouski
(418) 725-4411 | CHICOUTIMI:
1990, boul.
Talbot
(418) 698-4411 | RIVIÈRE-DU-LOUP:
245, Hôtel-de-Ville
(418) 867-4711 |
|--|--|--|--|---|---|--|